

LES RELATIONS FEMININES ET LE STATUT DE LA FEMME DANS LA FAMILLE RURALE — dans trois villages de la Tessaout —

par Malika BELGHITI

INTRODUCTION

I — Cadre de l'enquête et choix du sujet

1. *Considérations d'ordre pratique*

Cette enquête a été réalisée dans le but d'une meilleure connaissance scientifique du milieu rural féminin pour améliorer les activités existantes, et en introduire d'autres en vue notamment de permettre aux femmes d'accroître leurs revenus, créer l'entraide entre les femmes rurales à un niveau supérieur à celui de la famille. Pour cela, il fallait connaître les activités actuelles des femmes rurales, les moyens d'existence de celles-ci, leurs aspirations, leur expectation en faveur du modernisme. Ignorant tout de ce milieu, nous avons opté pour la manière la plus simple d'aborder la question, commencer par une étude des activités des femmes dans la Tessaout. Très vite il s'est avéré difficile d'enquêter sur les activités dans le milieu féminin. Le travail fait tellement partie de la vie qu'il est très difficile d'en parler. Et pour des raisons de neutralité, il était hors de question d'engager tout de suite une enquête sur les aspirations au modernisme des femmes rurales qui aurait mis les enquêtrices en situation d'être sollicitées pour résoudre les problèmes matériels immédiats, sans permettre l'approfondissement de la connaissance. Dès les premiers entretiens avec les femmes, les relations féminines ont paru être d'emblée importantes et être l'objet permanent des préoccupations et des conversations. Il y avait donc intérêt à avancer sur ce terrain facile pour approfondir les contacts. Nous avons décidé alors de prendre comme orientation pour notre étude : les relations féminines et le statut de la femme à l'intérieur de la famille rurale.

2. *Considérations d'ordre théorique*

Il ne serait pas tout-à-fait juste de limiter le choix à la facilité qu'il représente, étant donné l'intérêt manifesté par les enquêtées,

au niveau des conversations, pour ces thèmes. Des raisons d'ordre théorique sont intervenues. Elles seront évoquées avant l'examen des problèmes de méthode.

S'il est indéniable que la femme est considérée comme une mineure, il n'est pas utile de revenir sur les hypothèses qui essaient de donner une explication aux aspects généraux de la situation de tutelle dans laquelle se trouve la femme (depuis celle qui relie la situation d'infériorité de la femme à son infériorité physique ou intellectuelle, jusqu'à celle qui fait intervenir des facteurs idéologiques ou culturels). Quant au milieu qui intéresse l'enquête, il faut remarquer que la ségrégation par sexe permet la définition d'un statut de la femme en général, elle ne peut pas rendre compte des différenciations qui s'opèrent dans le milieu féminin. Un regard superficiel sur un village montre que l'univers des hommes et celui des femmes sont différents. Depuis l'habit, fait en tissu léger (cotonnade ou nylon, jamais de vêtements en laine), très coloré, alors que les hommes portent des jellabas en laine et toujours des couleurs foncées, jusqu'aux gestes quotidiens et aux occupations, qui ne sont pas les mêmes.

Porter une goula d'eau sur l'épaule ou un enfant sur le dos ou les deux en même temps ne sont pas des gestes d'homme. Si on voit rarement, sinon jamais, une femme manier la charrue, c'est plutôt aux activités de cueillette, de glanage, et moins fréquemment à la moisson, qu'elle semble participer le plus. On voit encore moins bien un homme devant un métier à tisser. Les femmes circulent moins librement. Au souq, elles sont peu nombreuses et rarement actrices, elles sont absentes à l'école coranique et à la mosquée. Une jmâa du village n'est pas leur affaire. Elles ne peuvent être ni cheikh ni moqqadem, ni fqih. Propriétaires, elles ne le sont pour ainsi dire jamais : elles n'ont pas droit au collectif et la part d'héritage que leur reconnaît la loi islamique n'est jamais cédée sans difficultés. Et même lorsqu'une femme se trouve héritière légale, c'est le mari ou un autre parent qui est en fait propriétaire.

Un cheikh disait : « il n'y a pas de femmes qui ont des terres, et même lorsqu'une femme possède de la terre, ce n'est pas elle qui s'en occupe. Les femmes chez nous ne sont pas libres d'avoir une propriété à elles ».

Il est aussi « normal » que le mari corrige sa femme et que l'on considère comme scandaleux qu'une femme réponde dans les mêmes termes. Aussi, non seulement l'univers des hommes diffère de celui des femmes, mais ces dernières se trouvent en situation de dépendance par rapport aux hommes.

Cependant, malgré cette ségrégation, on ne peut dire que les femmes forment un groupe tout-à-fait homogène. Si le fait d'être femme élimine certaines possibilités d'évolution à l'intérieur de la société, il serait difficile d'imaginer actuellement une femme qui devient un gros négociant ou un gros propriétaire, et encore moins un Caïd ou un Imam. Mais ceci à part, si on regarde de plus près, les situations des femmes diffèrent.

Déjà le vêtement qui distingue les hommes des femmes distingue celles-ci entre elles. Si la forme et les couleurs sont à peu près les mêmes pour la plupart des femmes, la femme d'un notable ne s'habille pas comme la femme d'un khammès. La valeur de l'habit réside en ce qu'il permet à la personne qui le porte de se classer par rapport aux autres, de se montrer ou de s'imposer. Il n'est pas jusqu'à la physionomie qui ne soit marquée par le niveau économique et les conditions de vie d'une personne.

« Toutes les femmes ne sont pas les mêmes », entend-on dire. Il est même une habitude instituée lors des conversations à propos de l'infériorité des femmes, c'est celle de citer les exemples de femmes exceptionnelles, pour montrer avec plus d'acharnement la détermination des aptitudes de la femme par le sexe.

Cependant, les différenciations observées au sein des femmes sont beaucoup plus générales et plus significatives.

1°) *Facteurs individuels* : L'âge et la technicité. Une femme, en vieillissant, n'est plus considérée exclusivement comme un objet sexuel, ce qui lui confère beaucoup d'autonomie. Il faut noter le rôle des belles-mères comme guérisseuses ou accoucheuses, et le problème de se mélanger aux hommes ne se posant plus, la femme n'est plus cloîtrée. Elle peut aller au souq, rendre visite aux autres plus facilement. Une femme n'est pas considérée de la même manière quand elle sait tisser, qu'elle est une bonne maîtresse de maison, ou quand elle est négligente et sans expérience.

2°) *La famille, le mari* : Dans la mesure où l'on peut distinguer les facteurs individuels des facteurs sociaux, comme l'appartenance à une famille, on peut dire qu'une femme n'est pas regardée de la même manière, n'a ni les mêmes occupations ni les mêmes problèmes, selon qu'elle est d'une famille riche ou au contraire pauvre. Il n'est pas jusqu'à son acquis individuel qui ne reflète d'une manière ou d'une autre les conditions de vie et, par ailleurs, l'éducation qu'elle a dû recevoir.

Ainsi une jeune saura ou ne saura pas faire la cuisine, selon que, dans sa famille, on ait pu se dispenser d'elle pour les corvées de

l'eau ou du ramassage de combustible, ou même du gardiennage des bêtes, pour lui confier la préparation des repas. Avoir des parents riches ne signifie pas seulement plus de chance pour acquérir plus de technicité, mais c'est avoir aussi un système de sécurité plus grand.

Mais, si le premier cadre de référence pour une femme est la famille d'origine, le second, qui devient le plus important à partir d'un certain âge, est le mari. Etre la femme d'un notable n'a ni les mêmes répercussions sur le plan matériel et de la vie quotidienne, ni la même signification, qu'être la femme d'un khammès ou d'un fellah sans terre et qui est obligé de louer ses bras.

Si, en schématisant, on peut dire qu'un enfant qui naît à la campagne a déjà, de par son sexe, un statut défini économiquement et socialement : la fille par exemple ne peut prétendre à la propriété de la terre ni à certaines fonctions, par la suite, ce schéma est modifié pour la femme, non seulement par les caractéristiques individuelles de chaque personne, mais aussi par des facteurs plus généraux.

Autrement dit, ces facteurs étant, d'un côté, le niveau socio-économique du mari, les dimensions de la famille d'origine de la femme, sa richesse, son prestige ; d'un autre côté, tout le capital que représente une femme en énergie : force de travail, technicité ou fécondité : capacité de procréation.

Comment apprécier l'influence de ces facteurs sur le statut de la femme ? Quels sont les aspects dans lesquels s'objective le statut ? tel est l'objet de ce travail.

Avant d'examiner les problèmes posés par le choix de ces facteurs, il faut dire quelques mots sur la méthode qu'on a utilisée.

II. — Méthode employée

Au début, le problème s'est présenté de la manière suivante : aborder les femmes par un biais quelconque, de façon à avoir une connaissance immédiate du milieu, se laisser imprégner en quelque sorte par la manière de vivre, les préoccupations et les problèmes.

Durant cette phase de l'enquête, le procédé employé était l'entretien libre, les deux thèmes étaient les activités et les relations de voisinage. Assez rapidement, le thème de l'activité a été abandonné. Les discussions sur le rôle de la belle-mère et les conflits qui résultent de la distribution des rôles et des hiérarchies à l'intérieur de la famille ont orienté la deuxième phase de la pré-enquête vers l'étude des rapports à l'intérieur de la famille. Les procédés employés sont les

biographies, les généalogies et des questions sur les rapports souhaités entre belles-mères et belles-filles.

Après cela, un questionnaire a été fixé à partir des observations et des thèmes recueillis et dont la fréquence paraissait significative ; c'est ainsi que nous n'avons retenu des aspects dans lesquels s'exprime ou se réalise le statut de la femme à l'intérieur de la famille que les thèmes suivants : les activités, la cohabitation avec les beaux-parents et la disposition des biens à l'intérieur de la famille, l'initiative, la claustration et le système des sanctions. Le choix de ces aspects ne peut nullement prétendre représenter les caractéristiques les plus significatives du statut de la femme mais, à un certain niveau d'appréciation des faits, il reste utile.

L'effectif des femmes touché par l'enquête

La préenquête a touché plusieurs villages de la Tessaout au moins un par commune rurale : Attaouia ; Oulad Mbarek ; Fraïta ; Had El Fraïta et Oulad Abdel Wahed ; Oulad Brahim ; Sahrij ; Qsour ; Touaqqa. Ces villages ont été choisis au hasard sur la carte. Pour ce qui est de l'enquête systématique par questionnaire, elle a été effectuée dans trois villages : Aït l'Haj Abbès (commune d'Attaouia), Aït Ba Saïd des Oulad Haddad et Oulad Zaoug (commune de Sahrij). Pour Aït l'Haj Abbès et Aït Ba Saïd, tous les foyers ont été touchés par l'enquête, alors que pour Ouled Zaoug, une partie des foyers seulement. Ces trois villages diffèrent aussi bien par les dimensions, le dernier faisant à lui seul quatre ou cinq fois la population des deux premiers, que par les conditions générales. Aït l'Haj Abbès est traversé par la route et se trouve placé pas très loin du centre (10 km environ) d'Attaouia Chaïbia, Aït Ba Saïd est déjà moins proche et de la route (2 km à peu près) et du centre d'Attaouia. Oulad Zaoug est loin de la route (9 km).

Les deux premiers se situent dans le périmètre irrigué alors que le dernier se trouve hors du périmètre irrigué.

En principe, le questionnaire est un questionnaire individuel comportant 57 questions. Mais dans les foyers où il y a deux ou trois femmes mariées, nous avons utilisé un seul questionnaire pour les deux ou trois, parce qu'il était difficile d'interroger chaque femme en particulier, et recommencer deux ou trois fois les mêmes questions n'aurait été d'aucune utilité dans un milieu où les femmes emploient « nous » pour dire « je ». D'un autre côté, il nous est apparu que le groupe facilitait énormément l'expression parce qu'il crée un mini-

mum de tension psychologique qui fait réagir les enquêtées aux caractéristiques des questions. Nous n'avons retenu au moment du dépouillement que les questionnaires dont la moitié des questions ou les 2/3 au moins sont remplies, ce qui nous a donné un effectif de 126 femmes. En fait, nous avons interrogé plus de femmes.

Classification des réponses et textes d'illustration

A la fin de la préenquête, nous avons procédé à un regroupement des thèmes dont nous avons retenu les plus fréquents pour l'orientation de notre étude. Quelques extraits de la préenquête nous ont servi pour l'illustration de thèmes comme la polygamie ou le déshéritage et que nous n'avons pu étudier systématiquement.

Les réponses qui n'ont pu être classées sans perdre de leur contenu et qualitativement plus riches ont été retenues pour l'illustration du texte à côté des extraits de la préenquête.

Délimitation du champ d'observation de l'enquête, critères employés, choix des femmes à interroger

Il faut définir qui on va interroger.

Evidemment l'enquête s'adresse au milieu rural féminin et par là, on sait que l'on ne s'adressera pas aux hommes. Mais ceci ne résoud rien, car qu'entend-on par « femme » dans le milieu que touchera l'enquête. Doit-on interroger toutes les personnes de sexe féminin ou seulement celles qui satisfont à certains critères définis au préalable? Quels critères sont alors plus significatifs pour la définition des unités à observer: est ce l'âge, la catégorie socio-économique ou la situation de famille? Examinons ces trois critères:

1°) *L'âge*

L'âge semble d'emblée être un facteur important de ségrégation et le plus facile à déterminer a priori. Une femme ne présente pas les mêmes caractéristiques à 15 ou à 45 ans.

2°) *La catégorie socio-économique*

En fait, le problème dans ce cas précis, c'est de pouvoir atteindre toutes les catégories, et plus particulièrement, les pauvres. Etant perçues comme des agents du Makhzen, nous avons eu beaucoup de peine à toucher les foyers pauvres, surtout dans la phase d'exploration. Pour remédier à cela, nous avons décidé de passer dans tous les

foyers des villages dans lesquels nous irions. Il faut remarquer qu'en fin de compte, le genre de réponses que nous avons recueillies nous a montré que nous n'avions pas réussi malgré tout à atteindre autant de foyers pauvres et moyens que nous l'aurions souhaité pour une meilleure approche de la réalité. Mais le biais introduit dans l'enquête par ce fait, s'il fausse la perception au niveau de la traduction de la proportionnalité des couches économiques et sociales, n'en est pas, pour autant, moins intéressant parce qu'il est révélateur d'un autre niveau de la réalité : celui de la situation actuelle de la campagne. Nous avons senti, surtout au début de notre enquête, qu'il était difficile d'aller à l'encontre de la volonté des habitants des villages, et de nous introduire dans tous les foyers. Ceci n'a pas duré longtemps parce que nous avons pu accéder à tous les foyers quand on le désirait. Mais ce que l'on peut en déduire, c'est que l'enquête n'est pas, comme on peut être tenté de le croire, une activité neutre, mais une occasion d'affirmer les distinctions et les hiérarchies sociales. Et l'enquête revenait de droit aux notables, aux représentants de l'autorité et aux riches d'abord.

3°) *Situation de la famille*

D'après l'observation, le mariage confère un statut social à la fillette, on pourrait même dire sans trop exagérer que c'est le mariage qui lui donne une existence. Le célibat est chose quasi-impossible et la catégorie de jeune fille n'existe pour ainsi dire pas. Les jeunes mariées qui portent déjà sur le dos leur premier enfant ont des visages d'enfant. Il est certain que la perception est conditionnée par l'environnement, et nous ne pouvons nullement avoir un jugement arrêté là-dessus. Cependant, un fait s'impose, c'est que la femme mariée est généralement mieux habillée, elle a droit au maquillage, à la mise en valeur de son corps et à la compagnie des femmes, à la participation à leurs discussions.

En fait, le droit à la parole n'est pas acquis automatiquement, parce qu'il suppose toute une évolution de la psychologie de l'intéressée qui doit passer du monde des enfants à celui des adultes. Les jeunes mariées ont rarement l'assurance suffisante pour parler devant leurs aînées, surtout que l'affirmation d'un caractère fort et indépendant n'est pas valorisée à ce moment précis de l'évolution de la femme. En fait, c'est l'observation de ces éléments qui nous a décidées à opter pour le mariage comme critère de ségrégation pour le choix des unités à observer en milieu féminin.

III. — Le choix des facteurs et leur observation

Un problème d'ordre général ; comment délimiter les facteurs à étudier, quels sont les aspects significatifs à retenir, et comment les mesurer ? Les problèmes suivants seront considérés ultérieurement : la situation socio-économique du mari, le poids social de la famille d'origine de la femme, la proximité de résidence, la claustration.

1°) *La situation socio-économique du mari*

L'activité essentielle de la population reste l'agriculture. Le commerce n'est qu'une activité complémentaire et l'artisanat est presque inexistant. Classer les agriculteurs par rapport à la propriété et au mode de faire-valoir n'est pas suffisant. Une meilleure appréciation de la situation économique aurait exigé d'établir une définition satisfaisante de l'exploitation viable, ce qui aurait servi comme critère de discrimination. Si les images évoquées à l'esprit par une exploitation de 0,25 ha et une autre de 10 ha sont nettement différentes, et si leur différence peut être significative, on ne peut se fier à une discrimination par trop schématique et, à la limite, stéréotypée. L'ignorance de données comme les moyens financiers, techniques et humains dont dispose l'agriculteur, le genre de culture, la nature du sol impose des limites sérieuses à la classification retenue, et qui se réfère seulement aux dimensions de la propriété et au mode de faire-valoir. Ajouter à cela que, le questionnaire ne s'adressant qu'aux femmes, souvent on n'a pu obtenir que des appréciations assez peu précises sur l'activité du mari.

2°) *La famille d'origine* — sa dimension, son niveau socio-économique.

L'importance des parents pour une femme est évidente dans un contexte où le cadre de référence est d'abord la famille, le lignage, surtout que la femme ne peut se définir par un acquis individuel distinct, étant donné sa situation de mineure. Mais quand il s'agit de mesurer le degré d'influence de la famille d'origine d'une femme sur sa situation à l'intérieur du foyer, une foule de questions s'imposent : comment définir les parents ? A quel degré de parents s'arrêter ? Tous les parents ont-ils le même poids ou y a-t-il des différenciations ? Il n'a pas été possible de répondre de manière satisfaisante à toutes ces questions ; quelques-uns des problèmes ont été tranchés par référence aux moyens disponibles et au niveau de la connaissance qu'on a du milieu rural. Les parentes n'ont pas été prises en considération. Cela ne veut pas dire que l'existence de ces dernières soit sans aucun

effet ; mais n'approchant le milieu que de l'extérieur, il nous a été impossible de nous rendre compte des moyens de pression qui leur sont spécifiques. Nous avons donc renoncé à cet aspect parce que notre outil n'est pas encore à même de l'apprécier. Une fois ce problème éliminé, un autre plus difficile s'est posé : comment choisir les différents membres de la famille pour en évaluer les dimensions.

Un frère a-t-il le même poids, le même degré d'influence qu'un père ou qu'un oncle ? Peut-on considérer sur le même plan un oncle maternel et un oncle paternel ou un cousin ? Vu qu'il était hors de question d'engager une enquête qui nous renseignerait sur ces problèmes de manière sérieuse, il a fallu trancher en procédant par élimination, tout en sachant que ce n'est pas la meilleure manière de procéder. Nous n'avons retenu alors que le père, les frères, et les oncles paternels et maternels.

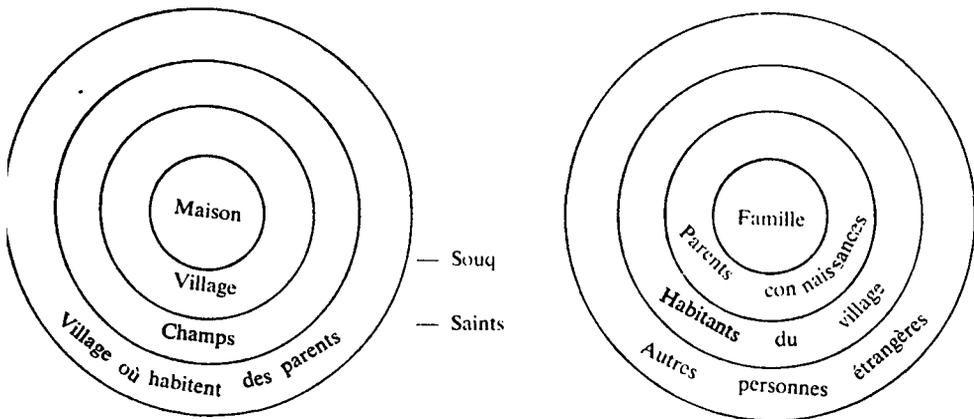
Pour la proximité de résidence, nous avons retenu comme lieu d'habitation repère celui des plus proches parents — par ordre, le père, le frère et, en dernier lieu, l'oncle.

3°) *La claustration et l'évaluation des distances.*

Il faut d'abord définir ce que l'on entend par claustration. C'est un système de restrictions adopté pour les déplacements de la femme dans un espace géographique, ou son évolution dans un espace social donné. On peut traduire cela par deux schémas.

1) *Espace géographique*

2) *Espace social*



Cette représentation peut nous donner une idée sur les systèmes ou les différents degrés de claustration, mais elle présente deux inconvénients. Elle ne montre pas qu'en fait l'espace géographique et l'espace social sont intimement liés. Le deuxième inconvénient, et qui donne l'impression que les deux phénomènes sont distincts, c'est qu'elle suppose que l'espace est homogène. Ce qui veut dire qu'il est possible de définir des distances à partir desquelles on peut juger. L'exemple qui nous intéressait était le suivant : comment définir la proximité de résidence des parents, de manière significative pour le milieu étudié et facilement appréciable. Il n'est pas exclu, par exemple, que l'on établisse des normes qui soient complètement étrangères au milieu. La manière la plus simple, et surtout la plus familière, pour évaluer les distances d'un milieu à un autre, c'est de les mesurer en kilomètres, mais si l'existence de facteurs naturels comme une rivière ou un ravin peut être prise en considération sans difficultés, celle d'autres facteurs, comme les rapports d'hostilité ou de solidarité entre deux villages ou deux communautés, est difficile à évaluer, mais n'agit pas moins sur les distances géographiques.

LA FAMILLE D'ORIGINE

Dans le milieu où l'enquête s'est déroulée, une femme se définit par sa famille ou par son mari. Le mariage est l'affaire des familles et peut se résumer ainsi : l'échange d'une femme contre une quantité de biens, la dot ; celle-ci n'est pas forcément versée en argent ou en biens, elle peut représenter un service. Un père a donné sa fille en échange de deux années de travail non rémunéré exigées du gendre qui loue ses bras.

La femme n'est pas entièrement assimilée au lignage de sa belle-famille. Elle garde des relations avec sa famille d'origine et c'est de la dimension de cette dernière, de son importance sur le plan économique et social, de sa proximité de résidence que dépendra en partie la place que lui accordera la belle-famille. Il n'est pas non plus rare de marier sa fille à son khammès et la lui retirer quand celui-ci refuse de continuer de travailler avec son beau père.

1. Dimension de la famille d'origine

Tableau N° 1

	NOMBRE DE PARENTS	Effectif des réponses	%
1	Pas de parents vivants ou pas de parents masculins	9	7
2	Famille moyenne de 1 à 5 parents masculins	81	64
3	Famille grande, plus de 5 parents masculins	32	25
4	Réponses non classées	4	3
	<i>TOTAL</i>	126	100

Les parentes femmes n'ont pas été retenues, non qu'elles soient sans aucune influence, mais simplement parce qu'il était difficile d'apprécier leur rôle qui doit être beaucoup plus nuancé que celui des hommes. A plusieurs reprises, nous avons remarqué que les visites des parentes n'étaient pas laissées au hasard et qu'elles étaient même interdites quand le mari ou la belle-famille estimaient que les visites pouvaient susciter la désobéissance de la femme.

2. La proximité de résidence de la famille d'origine

Tableau N° 2

		Effectif des réponses	%
1	Pas de famille	9	7
2	Voisins très lointains + de 11 km	12	10
3	Voisins proches 0 à 6 km	16	13
4	Voisins lointains de 6 à 11 km	39	31
5	Même village	46	36
6	Réponses non classées	4	3
	<i>TOTAL</i>	126	100

3. Niveau socio-économique de la famille d'origine

Tableau N° 3

Non propriétaire, khammès ou ouvrier occasionnel	19
Petit artisan, commerçant ou petit propriétaire	54
Gros propriétaire, négociant	25
Réponses non classées et divers	28
<i>TOTAL</i>	126

Remarque :

Dans notre enquête, nous n'avons pu nous renseigner sur les fonctions de prestige qui doivent être certainement importantes.

Une vieille femme — sa petite-fille est mariée et a des enfants — qui a été abandonnée par son mari disait avec amertume :

« Si ce n'était mon fils qui me retenait ici, je serais revenue dans mon pays ; il y aura toujours quelqu'un de mes parents, une cousine ou une vieille tante. » (1)

Comment être reconnu si l'on n'a pas de parents ?

« Ceux qui ne te connaissent pas ne peuvent pas t'estimer à ta propre valeur. Ceux qui nous verraient ainsi perdues penseraient que nous sommes sans parents alors que nos parents sont dans le Makhzen. » (2)

« Bien sûr, ces femmes, nous-mêmes, nous sommes des inconnues qui ont échoué à Oulad M'Barek. Rien ne pourrait les éprouver. Elles ne sont rien et ne comptent pour rien. Elles ont eu des enfants et ne valent plus rien. » (3)

La femme qui parlait ainsi a des parents, mais elle répondait à sa belle-sœur avec ironie parce qu'être sans parents pourrait justifier le pire des traitements qu'on ferait subir à une femme. En tout cas, l'existence de différentes sphères de tutelle permet à la femme de faire jouer les oppositions des deux familles et de ne pas être sans

défense devant sa belle-famille ou son mari. Avoir des parents se traduit par une image physique « avoir des épaules » (4), ces parties du corps étant le symbole de la force physique et le signe de la fierté. Pouvoir compter sur quelqu'un et de manière sûre dans des situations difficiles : « Pouvoir avoir quelqu'un dans ses épaules » (5) est l'expression littérale.

Une femme dit aussi que ses « épaules sont tombées » (6) quand elle n'a plus de parents.

— *La situation socio-économique du mari*

Le statut social d'un homme dépend surtout de sa situation économique, qu'il soit un gros propriétaire ou un petit fellah qui ne dispose que de ses bras. Pour une femme, le statut social, le cadre de référence normal, c'est la situation de son mari. A d'autres niveaux, les distinctions peuvent se baser sur d'autres critères. C'est le mari qui donne à la femme une situation et non le contraire, ceci n'est d'ailleurs pas propre à la campagne.

Tableau N° 4

		Effectif des réponses	%
R 1	Non propriétaire : khammès ou ouvrier occasionnel	13	10
R 2	Petit propriétaire ou charik (moins de 5 ha)	36	28
R 3	Propr. moyen - faire-valoir direct (5 à 10 ha)	34	27
R 4	Propr. exploitation familiale large 10 ha	12	9
R 5	Propriétaire avec plusieurs khammès 10 ha et plus	8	6
R 6	Agriculteur sans autres indications « Fellah »	23	18
	TOTAL :	126	100

Pour ce tableau nous avons retenu comme critère de classification les dimensions de la propriété et le mode de faire-valoir. Il serait important d'avoir d'autres moyens d'évaluer le niveau économique, comme la nature des produits agricoles, leur valeur, les moyens techniques, le nombre de personnes qui sont à la disposition de l'agriculteur. Il serait non moins intéressant de pouvoir établir un parallèle entre la situation économique et le rôle ou le prestige du sujet à l'intérieur du village.

LES ACTIVITES DES FEMMES

Le travail des femmes peut être apprécié de plusieurs manières ; malgré la division du travail par sexe, qui n'est d'ailleurs pas absolue — les femmes s'occupent de l'entretien du foyer, des enfants et de la préparation des repas, alors que les hommes s'occupent plus de l'agriculture. L'activité des femmes est diverse mais concerne essentiellement les activités suivantes :

— le travail à l'intérieur / travail à l'extérieur

— le travail pour la famille / travail rémunéré

I — Le travail à l'intérieur

Ce sont :

— les activités qui ont pour but la consommation, ou des activités ancillaires, comme l'entretien du foyer, nettoyage des lieux, la lessive, la préparation des repas ;

— les activités productives, mais peu développées, comme l'élevage de quelques poulets, le tissage de vêtements destinés aux hommes de la famille, les soins donnés au bétail.

Une série de questions a eu pour but de renseigner sur ces activités.

Tableau N° 5

a) <i>Activités ancillaires</i>		
Cuisine et nettoyage uniquement, n'a rien d'autre à faire	12	10 %
Cuisine, nettoyage seulement; traite réservée à la belle-mère	6	5 %
Cuisine, nettoyage et traite	8	6 %
Cuisine, nettoyage	8	6 %
b) <i>Activités productives</i>		
Filage seulement	8	6 %
Filage et tissage	84	67 %
Fabrication d'objets divers, artisanat domestique, ceintures, colliers ou <i>tbogas</i> (sparerie)	8	6 %
L'élevage de poulets ou de lapins	100	79 %

A propos des réponses classées ci-dessus, quelques remarques s'imposent :

1. Très peu de femmes sont occupées exclusivement par des tâches ancillaires. La plupart d'entre elles ont quelques activités qu'on peut classer parmi les activités productives, mais qui demeurent très faibles du point de vue rendement. Quand on parle des activités productives, c'est en opposition aux activités ancillaires qui sont organisées pour la consommation, parce que le petit élevage ou le tissage restent assez sporadiques et sans véritable rendement, à cause de la faiblesse du capital : des femmes qui sont des tisseuses habiles déclarent que, ne disposant pas d'argent ou n'ayant pas de moutons,

elles ne peuvent se procurer la laine nécessaire pour faire des couvertures ou des jellabas qu'elles pourraient vendre. Pour l'élevage de poulets, si le nombre n'est pas négligeable, les conditions d'alimentation et d'hygiène sont telles que le rendement est dérisoire.

2. Les tâches ne sont pas distribuées n'importe comment à l'intérieur de la famille. Généralement, tout ce qui est nettoyage — balayer, ramasser les ordures, enlever le crottin, laver les ustensiles de cuisine — n'est pas coté comme travail : on le réserve aux fillettes ou aux jeunes mariées qui ne savent pas faire la cuisine. La préparation de bouillie, de pain, de couscous ou de galettes est déjà une tâche plus noble et qui est réservée à la maîtresse de maison. Quant à la traite et à la préparation du beurre, c'est la personne la plus âgée, la plus ancienne au foyer ou la plus considérée qui s'en occupe. Pour l'élevage de poulets, les jeunes mariées n'y ont pas droit, quelquefois elles doivent attendre d'avoir des enfants.

« Moi, j'ai une poule, Malika aussi en a une. Ouardia vient d'arriver, elle est encore nouvelle. Elle n'aura de poules que lorsqu'elle aura des enfants. Est-ce qu'elle va posséder et élever des poules alors qu'elle est à peine arrivée ? » (7)

« Les poules, ma belle-mère a les siennes et moi j'ai les miennes. Le lapin, crois-tu que c'est à la portée de n'importe qui ? » (8)

Pour la traite ce n'est pas une tâche comme une autre :

« C'est la femme de mon beau-père qui s'occupe de la traite. Quand elle n'est pas là, c'est ma belle-sœur Malika qui la remplace. Elle est arrivée avant nous et nous ne pouvons passer avant elle pour cette tâche. Autrement, pour tous les autres travaux, nous les faisons chacune à notre tour. » (9)

Pour les autres tâches domestiques, les avis sont partagés. Pour quelques-unes, le travail à la campagne est dur, mais il n'est pas sans valeur. C'est l'opinion de femmes aisées.

Taja : « Pour le travail à la campagne, vous voyez bien, on doit nettoyer, moudre le grain : l'orge, le blé. Je pétrissais le pain, je le faisais cuire. Je prépare le café avant la pointe du jour. J'allais chercher l'eau : quatre à cinq *goulats*. J'en portais chaque fois deux. Au moment de la moisson, il faut préparer le contenu de deux bouilloires de café le matin, deux marmites de bouillie d'orge pour les moissonneurs. » (10)

« Je me lève à cinq ou à six heures et encore je n'arrive pas à m'en sortir. *Le cheikh* (son mari) est toujours dehors, je dois m'occuper de la maison et de tous les gens qui viennent voir le cheikh, leur préparer le thé, le manger. Du matin au soir je cours, il faut traire les vaches, cuire le pain ; quand le cheikh n'est pas là, c'est sur moi que repose toute la responsabilité de la maison. » (11)

Le travail à la campagne, une activité épuisante mais sans résultat.

« Les femmes s'entraident pour monter un métier à tisser ou dans une fête quand il y a beaucoup à faire, autrement chacune est dans son ménage. Le travail payé existe au moment de la cueillette des olives. Mais ces activités sont rares, on ne peut compter là-dessus pour vivre. » (12)

« Il n'y a pas de travail, pas de métier pour les femmes. Les activités à la campagne sont sans résultat effectif, même dans le ménage : la femme ne s'arrête pas, elle passe son temps à courir, mais elle n'a pas d'occupation précise qu'on voit. Une fois qu'elle a fini, on ne voit pas ce qu'elle a fait. » (13)

« Quelle autre occupation veux-tu qu'on ait. Tu ne t'arrêteras pas de préparer le manger et de laver le linge. Travailler sans rémunération et donner à manger aux hommes. » (14)

« Ici à la campagne, on mange beaucoup et on travaille beaucoup. Tu crois que c'est comme en ville ? Ici, à part la cuisine et le ménage, il n'y a que le travail de la laine et rien d'autre. » (15)

II — Le travail à l'extérieur

Le temps des femmes n'est pas dépensé uniquement dans les travaux domestiques, ces dernières travaillent aussi dans les champs. Mais toutes les femmes ne participent pas aux travaux des champs de la même manière puisqu'elles ne circulent pas toutes aussi librement les unes que les autres.

L'espace dans lequel elles évoluent n'est pas le même.

1. *Déplacements à l'extérieur*

Tableau N° 6

Femmes dispensées des travaux à l'extérieur	25	20 %
pas de travail dehors, manque de travail, main-d'œuvre disponible	2	2 %
pas de travail à l'extérieur, vieillesse ou maladie	5	4 %
travail dans les environs proches du village, <i>mgâm, zriba</i>	14	11 %
parcelles de la famille uniquement	59	47 %
d'autres parcelles que celles de la famille	15	12 %
non réponse	6	4 %
<i>TOTAL :</i>	126	100 %

Sortir ou ne pas sortir est un signe de haut standing social, les riches et les notables ne laissent pas leurs femmes sortir, d'abord parce qu'ils ont plus de bras à leur disposition et qu'ils peuvent se dispenser du travail des femmes. D'un autre côté, la claustration des femmes est pour ainsi dire l'une des caractéristiques que l'on rattache à la richesse ou au prestige. Ainsi, un ancien *khammès* devenu riche a interdit à ses femmes de sortir, elles qui étaient habituées à circuler dans le douar et aux champs comme les autres. Une femme âgée dont les fils sont des *haj et fqih*s nous dit que ses belles-filles ne sortent jamais pour travailler dehors. Ces dernières interrogées à part, et ayant une conception différente des choses, n'ont pas vu de mal à déclarer qu'elles sortaient travailler comme tout le monde ; plusieurs fois, nous avons été amenées à constater la même chose.

Ce que pensent quelques femmes du travail à l'extérieur.

« Elle, son mari lui défend de sortir, elle ne peut ni garder les bêtes, ni couper l'herbe, ni rien faire. Il lui apporte l'eau et le bois.

Elle est belle, il ne veut pas que quelqu'un la voit. Moi qui suis laide, je sors. » (16)

« Il y a des femmes qui sortent pour travailler dehors. Le mari laboure et la femme désherbe, elle cherche les combustibles, l'eau. Les temps sont durs, il n'est permis à personne de dormir. Mais nous restons à la maison pour faire la cuisine et le ménage. Nous ne sommes pas capables de faire autre chose. » (17)

« El Khaouda sort, elle s'occupe de tout. Elle évite à sa bru de sortir. » (18)

« Moi je sors à peine près de la maison pour cueillir les olives au moment des olives. » (19)

« Moi, je ne sais pas travailler dehors. Je suis vraiment sans aucune expérience. Chez mes parents, je ne m'occupais de rien, ni du transport du bois, ni de l'eau. » (20)

« Je ne suis pas cloîtrée. Je ne reste pas à la maison, je vais chercher tout ce qu'il me faut. Je vais là où il me plaît d'aller. » (21)

« Moi je ne travaille plus dehors, je n'ai plus de force, c'est la faim. » (22)

Mais le travail à l'extérieur n'est pas toujours empêché par des considérations d'ordre social.

« ...Celle dont le foyer exige beaucoup de travail ne peut même pas se suffire à l'intérieur, comment peut-elle travailler dehors ? » (23)

Le travail à l'extérieur, lié à la nécessité, serait une corvée supplémentaire. Une enquêtée répond avec indignation à la question : Est-ce que vous travaillez dehors ?

« C'est tout ce qui manque, travailler dehors ! » (24)

Pour la majorité des femmes, le travail à l'extérieur est perçu comme une corvée supplémentaire dont elles peuvent être dispensées, si elles étaient aisées, ou qu'elles ne peuvent faire pratiquement parce qu'elles sont submergées par les tâches domestiques.

2. Genre d'activité

Sur les 126 enquêtées, voici la répartition des activités à l'extérieur.

Tableau N° 7

Pas de travail à l'extérieur pour des raisons diverses	28	22 %
Transport de l'eau et du bois uniquement	1	--
Désherbage	17	13 %
Cueillette des olives	25	20 %
Moisson	54	43 %
non réponse	1	--

Selon les réponses classées ci-dessus, un quart de l'effectif interrogé ne travaille pas dehors ; près de la moitié (42 %) participe à des travaux de cueillette, de glanage et de moisson.

La question sur le genre d'activité à l'extérieur a soulevé les mêmes thèmes que le travail à l'extérieur en général, il est cependant une autre catégorie de réponses qui valorise le travail à l'extérieur et qui revendique la reconnaissance de la valeur de la femme dans ce domaine. Il faut noter que cette catégorie est faiblement représentée mais ne semble pas recouvrir une couche socio-économique ; elle comporte des femmes de milieu aisé et d'autres pauvres. Cette attitude peut être considérée comme la réplique à l'antiféminisme masculin qui nie toute valeur au travail des femmes. Celles qui adoptent cette attitude se rendent compte qu'elles travaillent mais qu'elles n'en retirent aucun bénéfice. Devant l'esprit de dénigrement des hommes, quelques femmes revendiquent la valorisation de leur travail, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur, domaine qu'on leur a toujours discuté et où s'affirme l'homme.

Une enquêtée de milieu économique pauvre :

« Ce n'est pas vrai, la femme peut tout faire. Elle ramasse les épis, cueille les figues de barbarie sous le soleil et les donne au mari pour qu'ils les vende, prépare à manger, et pour tout cela elle a comme récompense les insultes. » (25)

Une autre, dont le mari est aisé.

« Nous travaillons à la maison et dehors. Nous travaillons dans les jardins, nous pouvons moissonner, et moi, je te promets que les gerbes que je fais sont plus grandes que celles d'un homme, et de

loin. Nous savons comment charger un chameau, nous pouvons battre et en enlever la paille. » (26)

« ...Les hommes ne nous dépassent que par le labour. Et encore, il suffit que je sache comment tourner, parce que conduire une char-
rue, ce n'est pas si difficile que ça. » (27)

D'autres sont plus sûres dans leur jugement.

« Si les femmes s'y mettaient réellement, les hommes n'auraient plus de bénéfice, c'est ce qui fait qu'ils nous empêchent et qu'ils ne reconnaîtront jamais notre travail. » (28)

Quelques cas montrent que rien n'est impossible...

« Il y a des femmes qui ont réussi à labourer et à moissonner le blé dans le champ que le mari leur a laissé. » (29)

On peut dire en fin de compte que si le travail domestique semble plus valorisé, il ne semble pas en fait qu'il y ait de séparation entre travail à l'extérieur et travail à l'intérieur, puisque ce sont les femmes, dont l'éventail des activités à l'intérieur est le plus large, qui participent aux différentes activités des champs, depuis le désherbage jusqu'à la moisson. Or, 3 femmes sur 4 de celles qui moissonnent savent tisser.

III. - Le travail pour la famille ou travail rémunéré

A la question : « Avez-vous une activité rémunérée ? »

La classification des réponses est la suivante :

Tableau N° 8

pas de travail à l'extérieur ou travail uniquement sur les parcelles familiales. Ne sait pas tisser	22	17 %
pas de travail — maladie	2	1,5 %
filage ou tissage non rémunéré, principalement pour la famille	38	30 %
emploi aide rémunérée pour le tissage familial, n'a pas d'activité rémunérée	42	33 %
filage ou tissage rémunéré	8	6 %
travaux agricoles rémunérés (moisson ou cueillette des olives)	8	6 %
boulangères	2	1,5 %
non réponse	4	3 %

14 % des femmes interrogées, soit 16 sur 126, ont ce que l'on peut appeler des activités rémunérées : elles s'emploient chez les gens.

Plus des trois-quart des femmes de l'effectif n'ont aucune activité rémunérée et un tiers de l'effectif emploie une aide dans le tissage pour la famille. Nous avons d'abord pensé que l'emploi d'une aide rémunérée dans le tissage pouvait signifier un niveau économique assez élevé ; il s'est avéré que la différence est faible entre une femme qui peut en employer une et une autre qui ne peut le faire.

L'opinion des femmes ; celles qui ne travaillent pas :

« Nous ne travaillons que chez nous, il n'y a que les femmes sans mari qui moissonnent pour de l'argent. » (30)

« Je ne daignerais jamais aller cueillir les olives chez quelqu'un. Même quand il me manque ne serait-ce qu'un tamis, je n'irais pas me le faire prêter. » (31)

Celles qui travaillent pour de l'argent ou pour une autre forme de rémunération :

« Tu peux moissonner, désherber, ramasser les olives pour un peu d'argent. On n'exige pas de salaire fixe. Chacun selon sa générosité ; les gens de bien offrent même le casse-croûte. » (32)

« Le filage est payé, chacune (il s'agit de la femme qui emploie) donne selon sa capacité et sa générosité, on n'exige pas de rémunération fixe. » (33)

Celles qui ne trouvent pas à s'employer :

« Personne ne te demande de venir cueillir les olives ou de travailler. Les gens sont mauvais. Nous travaillons sur les parcelles de terre que nous possédons. Autrement, nous ne faisons rien. » (34)

« Au moment de la cueillette des olives, personne ne s'occupe de toi, personne ne te demandera de venir travailler, mais à la moisson, on a du travail payé. Moi je sais même faire du jardinage, mais ici ils ne cultivent ni pommes de terre, ni tomates. » (35)

« Avant, les femmes allaient dans les grandes maisons pour aider et recevaient la nourriture et les habits en contrepartie. Maintenant, chacune d'elles veut une maison à elle, des poules et je ne sais quoi encore. Les filles, on ne veut plus les donner pour servir dans les grandes familles, elles veulent toutes travailler pour de l'argent. Il y a le coton : ça paie (la cueillette du coton). » (36)

« Employer une aide pour le tissage coûte de l'argent et de la nourriture. Alors que moi je me contente de pain sec toute la journée. Chaque fois que je commence à avoir faim, j'en prends une bouchée. » (37)

Recherche d'une garantie : un métier, la ville.

« Celle qui n'a pas de métier n'a que Dieu pour elle. Si tu n'as pas appris à utiliser tes mains ou ton intelligence, de quoi pourrait te servir le reste ? Ma fille, je l'ai envoyée pour neuf mois à Marrakech où elle a appris à faire les tapis. Mais maintenant qu'elle est rentrée, je ne peux rien pour elle puisque une n'a pas de moyens. Si on était en ville on aurait travaillé toutes les deux. » (38)

L'emploi d'une femme qui entreprend (une boulangère) :

« Lorsque j'ai commencé à aller au souq, j'ai commencé à acheter les ustensiles moi-même. Je venais juste d'avoir ma fille Fatma. Quand je revenais du souq, je lui donnais à téter. Au début, j'y allais toute seule. Je ne savais pas compter. Après, j'y allais avec les gens qui vendaient du pain. Je m'installais à côté d'eux (au souq). Je ne connaissais rien, je ne savais pas compter. La première fois, mes enfants avaient ramassé du blé. Je n'avais pas d'habits, je n'ai pu m'en acheter que lorsque j'ai commencé à faire du pain pour le vendre. Maintenant mon capital, mon mari ne s'en mêle pas ; lui aussi était pauvre au début. Des fois, quand le pain ne se vend pas, je le ramène à la maison. Et quand mon capital est atteint, je le reconstitue en vendant un poulet ou un lapin. » (39)

LE MARIAGE ET LA PROCREATION**I. - Le mariage***1. La situation de famille de l'effectif enquêté*

Tableau N° 9

Femmes mariées :		
mariées	108	87 %
co-épouses	3	
Femmes seules :		
1) célibataire — très âgée (1)	1	
2) répudiées	2	13 %
3) veuves	12	
TOTAL	126	100 %

(1) Le mariage a servi comme critère lors de la détermination du groupe de femmes à interroger. La situation de famille est importante à connaître parce que c'est le mariage qui confère à la femme un statut social donné. Le célibat est presque inexistant (nous avons rencontré deux femmes célibataires qui ne se sont jamais mariées. Elles sont toutes les deux âgées, mais nous n'avons interrogé qu'une seule : cette dernière est bien portante et vit actuellement avec sa sœur).

2. *L'âge au mariage des femmes interrogées*

Tableau N° 10

Plus de 3 ans avant la puberté	5	4 %
de 3 à 1 ans avant la puberté	58	46 %
de la puberté à 2 ans après la puberté	47	37 %
trois ans et plus après la puberté	3	3 %
non réponse	13	10 %
<i>TOTAL</i>	126	100 %

50 % des femmes de l'effectif interrogé ont été mariées dans les quelques années qui précèdent la puberté et 40 % juste après la puberté. Si nous faisons abstraction des non réponses, nous aurons 55 % qui sont mariées avant la puberté et 44 % juste après.

Le mariage précoce est très valorisé ; la jeunesse, l'âge de la femme représentent une valeur, en plus de sa virginité. La dot, les cadeaux et l'importance de la cérémonie du mariage varient avec le fait que la mariée se marie pour la première fois, « qu'elle est encore neuve et fraîche », ou « qu'elle est déjà passée par un autre ».

Plusieurs femmes interrogées ont déclaré ne même plus se rappeler leur premier mariage. D'autres ont vécu cet événement dans des conditions quelquefois dramatiques : en tout cas, sur ce sujet, elles ont toutes beaucoup à dire et il faut ne retenir que quelques citations.

« Quand je me suis mariée la première fois, je n'étais pas encore pubère. J'ai eu mon premier enfant avant d'avoir mes règles. » (40)

« Je suis restée deux ans chez mon premier mari sans jeûner. » (41)

« Je suis restée seulement 13 jours chez mon premier mari, je ne supportais pas de rester chez eux. J'étais très jeune. » (42)

« J'ai été mariée à mon cousin paternel. Mon père m'a laissée très jeune, ma mère s'est remariée après, parce que nous étions pauvres. Ma tante paternelle est venue me demander en mariage pour le fils le plus jeune de son mari. Je ne me rappelle pas beaucoup de ce qui s'est passé exactement. Elle me portait sur son dos et me prenait sur ses genoux. Mais je ne savais pas du tout de quoi il s'agissait dans cette affaire. Elle m'avait seulement dit que j'allais séjourner chez elle. Entretemps, j'avais grandi un peu et les fils aînés du mari de ma tante commençaient à faire des réflexions à leur frère cadet, à lui signifier que j'étais déjà grande et que s'il ne se décidait pas à la consommation du mariage, ce seraient eux qui s'en chargeraient. Il (il s'agit du garçon qui devait l'épouser) m'avait dépuclée. Ce dont je me rappelle, c'est qu'après, le mari de ma mère est venu avec le cheikh et que toute la maison allait partir en prison. » (43)

« Je me suis mariée très jeune et on a écrit l'acte de mariage après avoir eu des enfants. » (44)

« Je me suis mariée très jeune, la nuit de noce, j'ai acheté un genre de poison et je l'ai pris. » (45)

Ces faits contrastent avec l'attitude quasi-homogène à l'égard du mariage. Rares sont les femmes qui perçoivent négativement le mariage des fillettes. La plupart y trouvent un sujet d'orgueil, surtout lorsqu'il s'agit de leurs propres filles. Se marier très jeune signifierait qu'on représente une valeur très recherchée.

« Il vaut mieux se marier et être sous l'autorité du mari que sous celle des parents. S'il l'on reste chez les parents, on risque de faire une « bêtise ». » (46)

« On marie les filles jeunes parce que, dans notre douar, des filles sont tombées enceintes et on a peur qu'il arrive la même chose à nos filles. » (47)

« Il faut qu'on la marie jeune pour qu'elle obéisse à son mari et qu'elle ne soit pas très éveillée. » (48)

« Mes parents m'ont mariée très jeune, quand j'ai été dans la maison de mon mari je ne savais rien faire. Je passais mon temps avec les gosses. J'étais coiffée comme eux. » (49)

« Il faut marier les filles très jeunes pour qu'elles ne soient pas très éveillées et qu'elles ne sachent pas beaucoup de choses sur la vie. Ainsi c'est facile pour le mari de tenir sa femme, sinon elle est dure à tenir. » (50)

« Je ne l'ai pas mariée encore. Elle doit me soigner et m'épargner des peines. Si je l'avais mariée il y a quelque temps, que serais-je devenue maintenant ? Je serais la risée des gens. Je n'aurais personne pour s'occuper de moi. » (51)

Si l'on ne peut arrêter la signification du mariage précoce à celle que lui accordent les enquêtées, il reste le fait que le mariage précoce est un facteur d'intégration de la femme à un moment où celle-ci présente le plus d'élasticité en ce qui concerne la formation du caractère et l'affirmation de la personnalité. D'autre part, il ne serait pas sans intérêt de rapprocher le mariage précoce de l'attitude que ce milieu a par rapport à la sexualité. Une mère — et elle doit représenter une opinion bien admise — nous déclarait « qu'une jeune fille ne doit pas se soigner ni se montrer sans pudeur devant son père. » (52) L'idéal pour une jeune fille serait de ne jamais faire attention à elle, même tant qu'elle est chez ses parents. Le maquillage est exclusivement réservé aux femmes déjà mariées. Une autre femme nous a dit dans le même sens « qu'il est gênant pour un père de regarder sa fille quand son corps commence à se développer ». Il ne faut pas que la jeune fille mette en valeur son corps. Le mariage en somme serait un régulateur, dans ce sens qu'il reconnaît à la jeune fille le droit de valoriser son corps et socialiser la valeur que constitue le corps.

Il serait intéressant d'étudier de plus près la façon dont s'effectue le passage de la fillette de l'enfance au statut de femme, comment ce passage est vécu par l'intéressée et par l'entourage, aussi bien sur le plan physique et psychologique pour la fillette, que sur le plan social pour elle et pour l'entourage.

Les parures, les vêtements, le maquillage doivent avoir une valeur d'anticipation sur les signes d'une féminité.

II. - La procréation

1. La procréation n'est pas seulement une fonction biologique naturelle pour une femme mariée et d'un certain âge, c'est aussi un facteur déterminant pour le poids que peut avoir une femme dans son foyer. Quand un couple n'a pas d'enfants, c'est la femme qui en est responsable et c'est elle qui en porte le discrédit. Si le nombre d'enfants que peut avoir une femme détermine en quelque sorte l'importance qu'elle acquiert au sein du foyer, la stérilité est une tare qui la frappe.

Tableau N° 11

NOMBRE D'ENFANTS	Effectif des femmes interrogées	%
Pas d'enfants vivants déclarés	28	22
1 à 4 enfants vivants déclarés	64	51
5 enfants et plus vivants déclarés	33	26
non réponse = femme célibataire	1	—
<i>TOTAL</i>	126	99

Dans le milieu enquêté, une femme a en moyenne trois enfants selon le tableau ci-dessus.

Tableau N° 12

SEXE DES ENFANTS		
Pas d'enfants	28	22 %
pas d'enfants masculins	16	13 %
1 et 2 enfants masculins	50	40 %
3 enfants masculins et plus	31	25 %
Non réponse, femme célibataire	1	
<i>TOTAL</i>	126	100 %

La procréation est très valorisée comme fonction de la femme, non seulement parce que les enfants sont une garantie pour les vieux jours, mais aussi et surtout comme facteur de la stabilité pour le mariage. Une femme sans enfants est soumise plus que toute autre aux aléas de la répudiation — un renvoi pur et simple comme cela se produit encore assez souvent. C'est ce qui se dégage de l'amertume

avec laquelle une vieille femme — répudiée après 20 ans de mariage et vivant actuellement avec son frère et sa belle-sœur — nous disait :

« Si j'avais eu des enfants, je serais actuellement dans ma *khaïma* ». (53)

Une femme mariée depuis deux ans, jeune et belle et bien considérée par son mari est affligée de n'avoir pas eu d'enfants. Son mari a six enfants (d'un autre lit).

« La soif des enfants, vous savez, rien ne peut l'éteindre. » (54)

La femme doit donner des enfants pour justifier sa présence, mais c'est l'enfant masculin qui la valorise. Il y aurait une hiérarchie à établir entre les femmes n'ayant pas eu d'enfant du tout, les femmes n'ayant eu que des filles et celles qui ont eu un ou plusieurs enfants masculins.

III. - La polygamie

Nous avons préféré traiter ce sujet avec la procréation pour une seule raison, c'est qu'au niveau de l'expression verbale, ces deux thèmes étaient liés.

1. *Polygamie ordinaire et polygamie successive.*

La loi islamique permet le mariage avec plusieurs femmes, mais cette forme de polygamie n'est pas répandue ; ce qui paraît être déterminant pour la situation de la femme, c'est le fait que le mari soit le seul à avoir le droit de dissoudre les liens matrimoniaux. Cela n'exclut guère, surtout dans le milieu rural considéré, d'autres manières de dissoudre le mariage, entre autres l'abandon pur et simple du foyer par la femme, ce qui est courant pour des cas de jeunes mariées qui n'ont pu s'adapter à leurs nouvelles conditions d'existence.

En fait, c'est le fait de prendre plusieurs épouses successivement qui paraît encore plus important, non seulement à cause de l'instabilité que cela crée dans les ménages, mais aussi parce qu'une femme abandonnée ou répudiée n'a pas de moyens d'existence quand elle n'a pas de famille.

La polygamie ordinaire est beaucoup moins fréquente: si on compare le nombre de ménages polygames à l'effectif interrogé, il est insignifiant, alors que le nombre de femmes qui ont contracté

plusieurs mariages n'est pas du tout négligeable. Une femme sur quatre presque a contracté deux mariages ou plus.

Tableau N° 13

LE NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES	Effectif	%
Femmes mariées — mariées une fois (mariage actuel)	75	60
Mariées deux fois et plus	29	24
Mariées une ou plusieurs fois, remariage dû à la mort du 1 ^{er} conjoint	7	5
Veuves ou répudiées actuellement	14	11
Célibataire	1	—
TOTAL	126	100

2. La polygamie et la richesse

La femme au foyer représente une force de travail. Ceci est tellement évident qu'il n'y a pas de formulation positive, sauf par exemple lorsque l'on parle des qualités d'une fille à marier que l'on pourrait citer de manière schématique.

- La beauté physique
 - La force physique
 - La santé
 - les qualités morales : gentillesse, soumission, sérieux, moralité.
- (potentiel de travail)

La relation entre la capacité de travail de la femme et les chances qu'elle a de demeurer dans son foyer ne s'exprime pas positivement. Elle s'exprime plus fréquemment, et de manière plus nette, sur le plan négatif, par l'abandon ou la répudiation d'une femme malade, qui devient une charge.

3. La polygamie et la stérilité

On peut dire que plus un homme est riche, plus il a besoin de bras et plus il a de chance d'épouser plusieurs femmes, ce qui repré-

sente un double intérêt. Les femmes sont alors de la main-d'œuvre non payée et dont la fidélité est plus grande, mais en plus représentent un potentiel virtuel que constitue leur progéniture et qui serait intégrée à l'exploitation familiale. Ce qui aiderait à penser cela, ce sont les rares cas de polygamie rencontrés.

Nous ne sommes pas à même d'apprécier la valeur de cette explication, mais il reste toujours que nous n'avons pas rencontré de polygamie dans les milieux pauvres.

La deuxième raison déclarée et qui est liée à la première, c'est la stérilité supposée de la femme.

4. *La polygamie de « luxe »*

D'autres raisons ont été exprimées qui se réfèrent à la suprématie masculine. Puisque c'est l'homme qui choisit, si les qualités physiques ou morales exigées d'une épouse font défaut et si l'homme est capable matériellement de le faire, il change de femme ou en épouse une autre. Le terme de luxe que nous avons employé pourrait induire en erreur parce que, ce que nous voulons dire, c'est que cette forme de polygamie n'est pas liée à une exigence impérieuse du milieu comme les deux premières.

5. *Polygamie et équilibre de force du foyer*

La polygamie peut être utilisée comme sanction par le mari contre sa ou ses femmes. Une nouvelle épouse introduite dans un foyer peut cristalliser l'agressivité des autres femmes qui l'ont précédée. Dans un ménage, tout maître qu'il est, l'homme ne peut faire abstraction totalement de sa femme dans ses décisions et ses actes, et la femme n'est pas non plus totalement démunie devant la toute-puissance du mari. Elle a ses moyens : la grève, l'abandon du domicile. On peut supposer que le pôle de l'agressivité dans ce cas, c'est le mari. Ce qui se complique dans le cas où le ménage cohabite avec les beaux-parents. Quand une nouvelle épouse est introduite, elle polarise l'agressivité de l'ancienne, parce qu'elle introduit un élément de compétition qui transforme les rapports de l'ancienne avec le mari. Le mari peut jouer un rôle d'arbitre, comme il peut se garantir contre les conséquences de l'opposition de l'une de ses femmes qui peuvent lui nuire : abandonner le domicile ou refuser de faire la cuisine (comme expression de l'opposition) n'a plus la même signification, faire pression sur le mari, mais c'est plutôt abdiquer devant la rivale. Le nouveau pôle sur lequel se déchargerait l'agressivité, c'est bien la

co-épouse et non plus le mari. Ce facteur n'est pas exclusif, il intervient en même temps que les autres.

« Si l'homme est riche il peut contenter sa femme et même en épouser une autre parce que, à ce moment-là, les tâches s'accroîtraient, il faut des bras à la maison. » (55)

« L'homme a le droit d'épouser quatre femmes. Et au Maroc, le nombre de femmes qui reviennent à chaque homme est quatorze si on ne répudie pas la première quand on épouse une autre. Il faut bien les garder ensemble quand on peut les nourrir. » (56)

Ainsi s'exprimait un jeune agriculteur aisé réputé pour avoir répudié plusieurs femmes.

« Les hommes aiment la force physique des femmes qui travaillent. » (57)

Abandon ou répudiation, maladie ou stérilité

Taja : « On a de la fièvre quand on a cette maladie, je l'ai eue (il s'agit de la maladie), j'ai laissé mes deux fils dont l'un avait seulement quatre mois. Il est mort juste après. Quand je me suis rétablie, c'était chez mes frères, il a voulu que je revienne à la maison mais j'ai refusé. Puisqu'il ne voulait pas de moi quand j'étais malade, qu'avais-je à faire avec lui ? » (58)

Bacha : « Je suis partie chez moi la première fois. Mon père était en vie encore. Mais une fois à Ben Guérir, rien ne pouvait me consoler. Rien n'avait de goût pour moi. Mes yeux étaient fermés à tout. Mon père confiait à mes sœurs ses craintes qu'un jour je ne m'enfuis et que je le déshonore. Il me faisait dire par mes sœurs que si mon chagrin était dû à l'absence de mon fils, il était prêt à aller le voler à son père et à me le ramener.

Moi j'étais comme sur des braises et plus rien n'existait pour moi. C'est ainsi que je suis revenue au foyer de mon mari ; une fois arrivée au douar, j'ai pu ouvrir mes yeux sur le monde et les choses. Avant j'étais vraiment aveugle tellement je souffrais. Mais mon mari avait pris une autre femme avec laquelle je suis restée. Il devait la renvoyer peu après. Pendant « l'année de rationnement », je suis tombée malade, alors j'ai rejoint ma famille à Ben Guérir. Entre temps, mon mari a pris une autre femme et a chassé son fils, quand je suis retournée, je suis restée avec mon fils que j'ai marié. » (59)

« Quand il m'a épousée, il avait déjà une femme ; elle ne lui avait pas donné d'enfant. Il voulait avoir des enfants. C'est un désir dont on ne peut pas se défaire. Sa première femme est restée avec nous. Mais les gens lui ont dit qu'elle perdait son temps, que désormais j'allais avoir des enfants et qu'elle resterait là sans rien au foyer ; alors elle est partie. » (60)

Tamou : « Mon mari doit avoir 80 ans. Je ne suis pas sa première femme. Quand il m'a épousée il avait trois enfants avec une autre femme qui est morte peu après. On travaillait tous les deux, nous fabriquions des chouaris que mon mari vendait au souq à 10 francs. J'allais prendre mes repas chez ma mère pour ménager nos ressources. Quand il a eu deux vaches et des moutons, j'avais deux goulats de beurre. Il voulait avoir des enfants. Il a commencé à aller voir l'une de ses cousines maternelles qui était répudiée. Il s'est disputé avec moi et m'a répudiée et il a épousé sa cousine qui a utilisé la magie contre moi. Mais il n'est resté avec elle que 20 jours, la vache est tombée malade et la Khaïma était sur le point de tomber. Il l'a répudiée et il est venu me dire que je serais sa femme. Je sais que personne ne peut être au-dessus de toi, mais je veux avoir des enfants, moi je suis la vache et toi tu es le couteau. Tu peux agir à ta guise. J'ai été alors lui chercher Taja en mariage. D'ailleurs, la fille aînée de Taja est enregistrée à l'Etat Civil comme étant ma fille. » (61)

Pour les femmes, les mêmes thèmes reviennent à propos de la polygamie.

« Le Maroc est grand. Tu pourras t'épuiser à recenser les mariages. Il y en a qui épousent tout un douar. S'ils sont riches, ils voudront épouser vingt femmes par semaine. Celui qui a une choukkara bien remplie, qui pourrait l'empêcher de se marier ? Et pour la première épouse, son mari lui achète des vêtements et des souliers. Il ne doit pas l'oublier. » (62)

Quand un homme se remarie ce n'est jamais sans raison...

« Vous savez, si un homme se remarie ou répudie ses femmes, c'est qu'il a des raisons. Celui-ci a répudié sa femme ou en a épousé une autre, parce qu'il n'est pas satisfait de la manière dont la cuisine est préparée, pour un autre c'est parce que sa femme ne lui a pas donné d'enfants, pour un troisième la femme a vieilli ou n'est pas assez belle ou ne travaille pas assez. Il faut qu'il se remarie alors. » (63)

Quand on examine les motivations déclarées pour la répudiation ou la polygamie, le mariage semble un contrat tacite où la femme met à la disposition du foyer de son mari sa force de travail, sa technicité et sa capacité de procréation. En contrepartie, elle est nourrie, logée et elle a une existence reconnue par le statut que lui confère le mariage. Mais lorsque l'une des trois conditions fondamentales fait défaut, le mari se trouve justifié d'abandonner sa femme ou d'en prendre une autre. Cette forme d'association ne favorise pas la femme, pour le moins qu'on puisse dire, parce que, s'il lui reste toujours la possibilité d'abandonner le domicile conjugal, elle ne peut prétendre à une part du fruit de son travail que tant qu'elle est sous le même toit que son mari.

Il faut noter aussi que la fillette représente un capital qu'on troque contre une somme d'argent, une quantité de biens ou de services ; ce qui ne va pas sans donner au mariage, du moins au début et jusqu'à la naissance des premiers enfants, le caractère d'un contrat tout-à-fait provisoire. Les parents peuvent toujours penser qu'ils n'ont pas fait un bon marché et encourager leur fille à quitter le domicile conjugal.

Le nombre de fois qu'on se marie devient quelque chose de tellement banal et de tellement intégré à la vie quotidienne qu'il est difficile que les souvenirs ne s'altèrent à ce sujet. C'est ce que traduit le ton on ne peut plus neutre de la femme qui est l'auteur de la phrase suivante :

« Je me suis mariée trois fois, je ne me rappelle plus très bien. Je restais un ou deux mois avec chacun puis j'étais répudiée. Je suis restée quatre mois avec le dernier. » (64)

« J'ai été répudiée la première fois alors que j'étais enceinte de trois mois. Mon second époux avait une autre femme et mes beaux-parents avaient fait quelque chose contre moi pour détourner mon mari de moi ; nous nous sommes séparés alors ; chez le troisième, je ne suis restée que trois mois. » (65)

« Je suis restée deux ans avant de faire le carême chez mon premier mari. Quand il est mort, trois ans après notre mariage, j'ai épousé un autre qui m'a répudiée au bout de deux ans. Celui avec qui je suis mariée maintenant est plus solide que moi, quoique pas plus jeune que moi. Les femmes vieillissent plus facilement. » (66)

En tout cas, les femmes interrogées semblent sans moyens devant l'éventualité de l'arrivée d'une autre épouse — sauf les moyens

qu'on ne dit pas : la magie ou les difficultés quotidiennes qu'on peut créer à quelqu'un qui est sous le même toit.

« Qu'est-ce qu'elle peut dire, la femme dont le mari se remarie ? Toi, si tu n'aimes pas ce travail, qu'est-ce que tu peux faire. Tu peux te cogner la tête contre le mur, qu'est-ce que cela change à ta situation ? » (67)

Même si l'Islam impose des conditions dont la sagesse populaire a bien senti l'impossibilité d'être réalisées. Un ancien fqih, après avoir soutenu dur comme fer que lui peut être juste envers plusieurs femmes s'il les épouse, a raconté l'histoire suivante :

« Moi je peux être juste, je le sais. Mais on raconte d'un saint homme qu'il avait deux femmes. Il a essayé d'être juste toute sa vie envers les deux. Elles sont tombées malades en même temps et sont mortes le même jour. Il a organisé une cérémonie funèbre pour chacune des deux en même temps. Il y avait un problème : comment les sortir toutes les deux. Il a ouvert une porte dans l'un des murs de la maison. On a sorti les deux corps en même temps et on les a enterrés de même. Le soir, la femme qui est sortie par la porte « improvisée » est apparue à son mari en rêve et lui a parlé comme suit : « Bien sûr, ta première femme, tu l'as sortie par la vraie porte de la maison, l'ancienne, celle par où sortent les œuvres de charité. Moi tu m'as sortie par un trou ». Le pauvre homme a été à la limite, mais n'a pu être réellement juste. Comment alors peut-on être juste ? » (68)

COHABITATION ET RAPPORTS ENTRE LA BELLE-MERE ET LA BELLE-FILLE

I. - Disposition des biens

Une hypothèse régit les rapports entre la femme et les membres de sa belle-famille : c'est qu'elle est une étrangère et que les biens qui appartiennent à la famille ne sont pas à elle. Mais la situation n'est pas la même pour toutes les femmes, selon qu'elles habitent ou n'habitent pas avec leur belle-famille, selon que cette dernière est riche et puissante, ou réduite à une ou deux personnes, vieilles ou malades, en dernier lieu, selon le temps que la femme a passé au foyer de son mari et la place qu'elle y a acquise grâce à son caractère et à son savoir-faire.

1. *La cohabitation avec les beaux-parents* (pour l'effectif interrogé).

Tableau N° 14

PERSONNES HABITANT AVEC L'ENQUETEE	Effectif	%
Belle-mère, beau-père et plus	14	11
Belle-mère seulement	13	10,5
Beau-père seulement	2	1,5
Beau-frère et belles-sœurs	10	8
Belle-fille	8	6,5
Membres de la famille d'origine de la femme	9	7
— Famille étendue agnatique : 30 %		
— Famille étendue utérine : 7 %		
Ménages séparés des beaux-parents	14	11
Pas de beaux-parents :	53	42
— Ménages 53 %		
Non réponse	3	2,5
<i>TOTAL</i>	126	100

30 % des femmes interrogées habitent avec la belle-famille (soit 1/3 de l'effectif) dont la composition varie entre la famille large comme en R.1. ou réduite à la belle-mère ou au beau-père. On peut noter qu'une femme sur 10 habite avec la belle-mère uniquement, tandis que deux cas sur 126 habitent avec le beau-père. Ce qui pourrait s'expliquer, sinon par une mortalité plus élevée à un certain âge pour les hommes, du moins par le fait que les hommes se marient plus facilement que les femmes à un âge avancé.

Les ménages séparés des beaux-parents sont ceux qui n'habitent pas sous le même toit (unité d'habitation) et ne mangent pas ensemble (unité de consommation). Cela n'empêche pas que le mari de l'enquêtée continue à travailler sur la parcelle de son père. Mais ce qui nous importe, c'est que la femme n'est pas directement sous la tutelle des beaux-parents.

Cela ne signifie pas pour autant qu'elle ait un degré d'autonomie plus grand ou qu'elle dispose de manière plus libre des biens à l'intérieur de la maison : l'autorité du mari peut compenser les lacunes de la belle-famille, mais les rapports sont différents et la femme ne subit pas plusieurs niveaux de tutelle. Quand la belle-mère, ou la belle-sœur plus âgée ou plus ancienne au foyer vit sous le même toit, les tâches domestiques elles-mêmes sont hiérarchisées : tout ce qui a rapport avec le lait est réservé à ces dernières. Ces rapports s'expriment aussi dans la façon dont sont gardés les provisions ou les outils de la maison : les clés ou l'absence de clés dans la maison.

2. Les clés

Tableau N° 15

PERSONNE QUI TIENT LES CLES	Effectif des rép.	%
Mari	13	10
Belle-mère	6	5
Différents membres de la famille	8	6,5
Enquêtée	27	21,5
Pas de clés	62	49
Non réponse	10	8
TOTAL	126	100

Si l'on exclut celles qui n'ont pas de clés, qui représentent près de la moitié de l'effectif, mais qui ne présentent pas d'homogénéité comme catégorie, puisque ne pas avoir de clés peut signifier plusieurs choses :

Ou bien l'emploi des clés n'est pas nécessaire, étant donné qu'il n'y a pas de produits à garder (niveau économique qui est en cause).

« Nous n'avons pas de clés, nous ne sommes que des pauvres. » (69)

« Nous n'avons que la protection divine. Il nous faudrait quoi enfermer : le blé dans le grenier ou le beurre dans les jarres. Si une souris tombait chez nous, elle crèverait de misère. » (70)

Ou bien ne rien enfermer peut vouloir dire que la femme est finalement admise dans sa belle-famille, qu'elle n'est plus une étrangère dont on se méfie. C'est le cas des femmes qui ont eu des enfants ; preuve qu'elles s'intégraient et s'enracinaient dans la belle-famille.

« Avant, c'était ma belle-mère qui avait les clés ; dès que je suis devenue enceinte, ils (la belle-mère et le mari) n'ont plus mis de clés. » (71)

Il peut se présenter un autre cas où le mari se désintéresse de tout ce qui touche au domaine des femmes :

« Il (le mari) ne se mêle que des dépenses, l'endroit de la farine ce n'est pas son affaire. On lui donne le blé ou l'orge qu'il emporte au moulin. » (72)

Ces trois tendances n'ont pu être chiffrées, mais nous les avons signalées comme éventualités que nous ont suggéré quelques réponses.

L'effectif des familles qui ont des clés : 54 sur 126, effectif total. Pour 27, soit donc 50 % de l'effectif réel, les clés sont aux mains du mari ou d'autres membres de la belle-famille.

Représente 50 % de cet effectif réel : la femme a ses clés elle-même. Le degré de tutelle est assez important si on ne considère que les familles qui ont des clés, parce que cela veut dire qu'au foyer la femme continue d'être considérée comme une étrangère.

3. Les échanges avec les voisins

Tableau N° 16

	Effectif réponses	%
Pas d'échange, raison déclarée : indigence	3	2,5
Echange entièrement contrôlé	18	14
Echange autorisé pour affaires féminines uniquement : ustensiles ou petites quantités d'épices, de farine, huile...	12	10
Echange de céréales (blé ou orge) seul contrôlé	57	45
Echange non contrôlé	32	25,5
Non réponse	4	3
<i>TOTAL</i>	126	100

— Quels produits la femme échange-t-elle ?

On remarque qu'une femme sur quatre seulement peut effectuer des échanges de produits ou d'ustensiles appartenant à la maison. Trois femmes sur quatre qui restent n'échangent que des produits considérés comme non importants en quantité ou en valeur.

« Moi je consulte le maître de *Khaïma*, je ne fais rien sans qu'il ne me le permette. Mais pour une gentillesse ou une aide, il n'y a pas à demander l'avis de qui que ce soit. Tu peux donner sans que cela se sache. » (73)

« Quand il s'agit de prêter quelque chose d'important, un plateau ou un tapis, je demande à l'homme. » (74)

« Nous autres femmes, ce dont nous devons nous occuper est clair : le sel, le feu et la farine. Pour le reste il faut consulter l'homme. » (75)

Rares sont celles qui déclarent n'avoir rien à échanger et personne à consulter :

« Il n'y a personne, je ne fais qu'à ma tête. On passe sa journée au soleil. » (76)

Mais qui consulte-t-on pour les échanges ?

4. *Personnes consultées pour l'échange.*

Tableau N° 17

PERSONNES CONSULTÉES	Effectif réponses	%
Belle-mère et mari à la fois	4	3
Mari uniquement	55	43,5
Belle-mère uniquement	14	11
Différents membres de la famille	12	10
Personne	32	25,5
Non réponse	9	7
<i>TOTAL</i>	126	100

Près d'une femme sur quatre subit encore la tutelle de la belle-famille selon les personnes déclarées. Une femme sur deux est directement sous l'autorité du mari en se référant toujours aux réponses déclarées par l'effectif des femmes interrogées. Mais l'autorité de la belle-mère a suscité plus de commentaires, dont quelques-uns seront présentés ; ce qui pourrait expliquer que la belle-mère est un sujet qui tient plus à cœur aux femmes et qui provoque le plus de réactions, est le fait que « la belle-mère » est une femme malgré tout — la ségrégation par sexe, qui est aussi importante qu'enracinée dans tous les actes de la vie qu'on a du mal à la formuler — mais qui se détache du groupe des femmes et acquiert certains privilèges réservés aux hommes, comme le fait de circuler librement, d'aller au souq. La belle-mère en effet tend à jouer un rôle d'intermédiaire entre l'univers féminin et l'univers des hommes. Elle est déchargée de toutes les interdictions qui pèsent sur les autres femmes et elle a plutôt tendance à s'identifier aux opinions masculines. Il ne faut pas oublier

qu'elle essaie de revivre sa propre situation de dominée, et prend sa revanche sur sa bru. Autrement dit, les hiérarchies sont moins acceptées quand elles s'établissent dans un groupe qui a une perception homogène de lui-même. La domination est bien plus acceptée quand il s'agit de celle des maris ; celle des belles-mères est génératrice de plus de conflits : les domaines sont les mêmes.

5. *La commercialisation des produits fabriqués par la femme*

Tableau N° 18

Pas de commercialisation : indigence ou manque de moyens	12	9,5
Pas de commercialisation : la femme ne peut disposer des objets	63	50
Commercialisation d'œufs	5	4
Commercialisation de poulets	15	12
Commercialisation de jellabas	8	6,5
Non réponse	23	18
<i>TOTAL</i>	126	100

22 % de l'effectif des femmes interrogées, soit un peu moins d'une femme sur quatre, commercialisent des produits d'élevage de poulets : c'est le plus fréquent — la commercialisation des produits de l'artisanat domestique, comme le tissage, est plus rare (seulement 6 % de l'effectif total). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en plus de l'absence d'autonomie à l'intérieur du foyer, tout ce que produit la femme est englouti par la famille, que la femme, en tant que mineure, est moins en contact avec l'économie d'échange. Il y aurait sans doute d'autres canaux d'échange que la commercialisation.

Personne qui s'occupe de la commercialisation

Même si les femmes ne vont pas elles-mêmes au souq, cela ne veut pas dire qu'elles n'échangent rien ou ne vendent rien. Sur 28

femmes interrogées qui ont déclaré qu'elles commercialisent des produits, la répartition des réponses classées est la suivante :

Personne qui commercialise :

Tableau N° 19

	Effectif
Belle-mère	1
Mari	12
Enquêtée elle-même	15
<i>TOTAL</i>	28

15 femmes sur 28 commercialisent elles-mêmes des produits, ce qui fait plus que la moitié de l'effectif. Ce qui peut laisser entendre que le problème le plus important pour la femme, le cap qui est difficile à dépasser, c'est qu'elle puisse prétendre disposer d'un bien.

Attitude à l'égard de la commercialisation.

Indifférence

« Pour les poules, il n'y a pas de vente au fond — si je veux en donner à quelqu'un ou en emmener à mes parents, l'homme ne s'en mêle pas. Ma belle-mère a des poules, quand on a des invités chacune en donne une à son tour. » (77)

Insuffisance de moyens

« A El Quelaâ, il y a des femmes qui filent, tissent et commercialisent ce qu'elles fabriquent. Ici on ne vend pas, la laine suffit à peine à habiller les hommes. » (78)

Tâches domestiques trop absorbantes

« Pour le tissage, il faut de l'argent pour acheter la laine et payer une aide. Et à la maison, avec tout ce qu'on a à faire, on ne s'arrête pas de courir ; et les enfants ne te laissent pas de moments

libres. Comment peut-on fabriquer des objets pour les vendre au souq ? » (79)

« Pour le tissage, elle peut bien se procurer de l'argent, mais il faut acheter la laine, payer une aide. On n'a pas de temps. La femme s'épuise dans les maternités et les travaux de la maison. » (80)

« Rares sont celles qui vendent ce qu'elles fabriquent, sauf pour un produit important comme une *jellaba*.

« C'est moi qui suis allée vendre la *jellaba* au souq. J'avais peur que mon mari ne la vende et ne garde l'argent. » (81)

Pour la plupart de celles qui arrivent à se faire reconnaître le droit à un élevage de poulets autonome par exemple, c'est une autre personne qui se charge de la commercialisation, surtout s'il s'agit d'aller jusqu'au souq.

Mais même lorsqu'une femme va au souq, quand l'objet à commercialiser est d'une certaine importance, la femme est une spectatrice qui assiste à la transaction, car affronter les hommes au souq demande d'autres formes de relations dont peu de femmes ont l'habitude. Nous verrons ce'a plus en détail avec le souq.

Commercialisation et situation socio-économique

Pour ce qui est de la commercialisation, si en général la plupart des femmes ne vendent presque rien ou très peu de choses, elles sont moins en contact avec l'économie du marché, et même quand elles déclarent vendre quelque chose, cela ne veut pas dire automatiquement qu'elles produisent pour le marché. Elles vendent quand la totalité des femmes qui vendent des objets de la valeur d'une *jellaba* par exemple sont toutes mariées à des paysans pauvres et moyens.

II. - Les rapports entre la belle-mère et la belle-fille

Les rapports entre la belle-mère et la belle-fille sont vécus la plupart du temps sous forme de conflits, étant donné le rôle que doit assumer chacune des deux. L'existence de la belle-mère constitue pour la belle-fille une double tutelle. Elle doit non seulement se conformer à la volonté du mari mais en plus, elle doit, en ce qui concerne les tâches proprement féminines, laisser la préséance à sa belle-mère. Il faut noter qu'au niveau de l'expression verbale, les opinions sont quasi-homogènes quand une belle-mère parle de sa belle-fille. Les conflits individuels sont vécus dans un cadre perceptif et affectif homogénéisé, même des sentiments comme la haine sont socialisés.

1. *Qui dispose des biens*

Une belle-mère, Chama :

« Moi je ne m'occupe plus de rien, j'ai déposé le fardeau que je portais. » (82)

Une autre belle-mère, Mbarka :

« Mais si la belle-mère ne s'occupe pas du foyer, qui le fera marcher ? » (83)

Chama : « Toi, tu te fais trop de mauvais sang, moi je les laisse faire ce qu'elles veulent. Pourquoi se tracasser tellement ? » (84)

« Si la belle-fille veut donner quelque chose sans votre consentement ? » (85)

Chama : « Elles peuvent donner le sucre, le café si elles veulent. Pourquoi empêcher une bonne action ? Elles peuvent disposer de tout à leur guise, sauf du blé et de l'orge. » (86)

« Toi, tu consultes tes belles-filles quand tu veux donner quelque chose ? » (87)

Chama toujours :

« Moi, qu'elles soient au courant ou pas, je peux donner ce que je veux. Moi j'ai travaillé avant qu'elles ne soient là, et maintenant elles m'empêcheraient de faire une bonne action ? » (88)

Une femme d'un certain âge, qui habite avec ses frères depuis que son mari l'a abandonnée parce qu'elle avait eu le typhus. C'est elle qui a marié ses frères et pour ses belles-sœurs actuellement, elle est le substitut de la belle-mère.

Taja : « Mes belles-sœurs donnent ce qu'elles veulent, mais si elles ne me demandent pas mon avis, je les gronde. » (89)

« Et quand tu donnes quelque chose et qu'elles ne sont pas d'accord ? » (90)

Taja : « Quand je veux donner quelque chose, je ne leur demande pas leur avis là-dessus, elles n'ont rien à dire. C'est moi qui garde les provisions. D'ailleurs, mes frères n'ont jamais vu de mal à ce que je dispose de tout ce qui est dans la maison. C'est moi qui suis leur belle-mère. » (91)

Une autre exprime une opinion plus radicale :

« Elles (il s'agit des belles-filles) ne peuvent donner que ce qu'elles volent. Elles ne m'ont rien apporté de chez elles quand elles sont arrivées. Je peux donner tout ce que je veux. » (92)

2. *Comment s'agencent les rôles*

« Non, ma belle-fille ne va pas au souq, c'était toujours moi qui m'occupais de tout. Elle n'était jamais dans le besoin. Elle ne connaît que le travail à l'intérieur. C'était toujours moi qui allais au souq. » (93)

« Moi, ma belle-mère m'a laissé tout entre les mains. C'est elle qui m'a élevée. Je ne fais rien sans elle, mais elle non plus ne s'oppose jamais à mes initiatives. » (94)

Taja : « La belle-mère n'est jamais aimée, cela n'a aucune cause, cela vient de Dieu, parce qu'elle agit pour le bien de ses fils. » (95)

Belle fille :

Fatna : « Et la belle-fille elle, elle cherche à nuire (au foyer du mari) ? » (96)

Ces phrases échangées ne sont pas sans signification elles illustrent deux manières dont la belle-mère et la belle-fille peuvent s'organiser, s'accepter ou se refuser.

La belle-mère ou son substitut n'est pas seulement le cerbère qui garde les provisions et qui veille sur le patrimoine de son fils. Elle est aussi celle qui dispense sa bru des tâches trop dures, des corvées comme le port de l'eau, permettant ainsi de prétendre à la claustration.

Ce qui est perceptible dans ces propos, c'est non seulement la défense de chacune de son cas précis, mais surtout l'opinion que chacune représente. *Fatna* exprime sa solidarité avec les autres belles-filles — noter l'emploi du terme « la belle-fille » pour parler d'elle-même en refusant l'explication de *Taja* qui, elle, s'identifie avec « la belle-mère ». Pour le moment, nous ne faisons que le noter en passant, il ne serait pas sans intérêt pour la définition des groupes ou les catégories de référence de considérer de plus près ce passage constant du « je » au « nous ».

3. *Les temps changent, les relations se dégradent.*

« Les brus font courir de faux bruits sur le compte des belles-mères, elles les haïssent et veulent les salir. Avant, ma belle-mère à moi, je n'ai jamais entendu un seul mot de sa bouche. Maintenant, la belle-mère n'est plus respectée. » (97)

Le conflit entre la belle-famille et la belle-fille peut aboutir à la dissolution du mariage.

« C'était ma belle-sœur qui me cherchait toujours des sujets de disputes. Elle avait interdit à ma mère de revenir me voir, sous prétexte que ma mère me montait contre eux. Elle ne me laissait rien du tout. Elle enfermait toutes les provisions. C'était elle qui commandait.

Quand j'ai quitté le domicile de mon mari c'était pour rien, mais un bon prétexte pour se disputer avec moi. Ma belle-sœur avait quitté encore une fois son foyer, elle était chez nous. Elle m'a demandé d'aller chercher de l'eau avant l'aube — parce que le jour je ne pouvais pas sortir. J'avais pris deux goulas et une petite carafe pour prendre l'eau. J'avais ramené une goula et j'ai laissé la carafe près de l'autre goula. Quand j'ai été les ramener, je n'ai pas trouvé la carafe. C'était ma belle-sœur qui l'avait cachée. Alors ma belle-sœur s'est disputée avec moi et puis elle m'a battue, sa mère s'y est jointe. Je suis partie chez moi. » (98)

« J'ai été mariée avant de jeûner et j'ai eu tout de suite après un bébé. C'était ma belle-mère qui était la maîtresse de maison. Elle me giflait. Une fois, j'ai reçu un bol avec du couscous et du petit lait sur le visage. Je ne pouvais rien dire. Maintenant la femme ne veut plus être commandée. » (99)

« *Le temps de la belle-mère n'est plus* »

Une femme assez âgée, répudiée, qui est revenue vivre chez son frère et sa belle-sœur, disait :

« Le temps des belles-mères n'est plus, c'est du passé tout ça. Maintenant ceux (il s'agit des fils mariés) qui ont peur du qu'en dira-t-on, de l'hachouma, continuent à nourrir leurs mères, mais il y en a qui ne s'en préoccupent même pas. C'est la femme qui est la maîtresse de maison, les beaux-parents nourris et habillés, doivent s'occuper de ce qui les regarde. Moi, je ne sais pas ce qui manque ni ce qui

est en plus dans la maison de mon frère. Il y a une seule chose qui m'intéresse. Je mange si je peux. Je voudrais bien travailler, mais faire quoi, voilà le problème. » (100)

« Il y en a beaucoup qui se séparent. La belle-mère laisse le fils et sa femme. » (101)

« A vrai dire, la belle-mère doit laisser sa belle-fille tranquille. Elle a vécu, son temps est dépassé. Elle doit laisser sa belle-fille s'organiser à sa guise. » (102)

« Autrefois, les belles-mères étaient autoritaires, le fils demandait à sa mère son avis pour l'achat d'une toubita ou d'un tchamir. Aujourd'hui, il y a un choix tellement varié d'habits. Il y a des hommes qui achètent plusieurs robes à leurs femmes, ce qui paraît excessif à la belle-mère. En plus, on ne lui demande plus son avis. Ma belle-mère préfère être indépendante, aller travailler. Bien sûr, son fils lui donne ce qu'il peut donner. Comment pourrait-il faire autrement ? Les parents se tuent pour leurs enfants. » (103)

III. - Situation socio-économique du mari, activités rémunérées, échange non contrôlé, clés

La cohabitation avec les beaux-parents.

Aucune femme de celles qui vivent dans une famille agnatique (beau-père, belle-mère, beaux-frères et belles-sœurs) n'a le droit d'échanger des objets ou des produits de la maison sans autorisation. Les femmes de cette catégorie ne vendent rien non plus ; alors que pour les ménages, 1 femme sur 3 n'a aucune restriction sur les échanges avec les voisines.

La proportion des femmes dont les échanges avec les voisines ne sont pas contrôlés et dont les maris sont pauvres ou moyens est importante, soit les 2/3 de l'effectif des réponses affecté à cette catégorie. Il ne faut pas oublier que la catégorie des femmes dont les maris sont pauvres ou moyens représente un peu plus de la moitié de l'effectif total des femmes interrogées. Mais ce qui est plus net encore, c'est la différence dans la catégorie aisée entre les femmes dont le mari est intégré à l'exploitation familiale (frères et père du mari) et celles dont le mari exploite avec des khammès ou des salariés. Pour la première catégorie, une femme sur 12 seulement n'a pas besoin de l'autorisation de qui que ce soit pour l'échange,

alors que dans la deuxième catégorie, 3 femmes sur 8 bénéficient de l'échange non contrôlé.

Les activités rémunérées

Le travail féminin est quasi monopolisé par l'exploitation familiale, mais quelques femmes ont des activités qui leur rapportent de l'argent : il faut souligner le caractère occasionnel de ces activités, à part le cas des boulangères qui, elles, fabriquent le pain et le vendent au souq. Quelle est l'influence de ce fait sur leur situation ?

A l'intérieur du foyer, en ce qui concerne l'échange, elles n'ont pas plus de poids que les autres femmes — 1/4 de l'effectif de ces femmes n'a aucun contrôle sur l'échange. La proportion n'est pas différente pour les autres catégories en ce qui concerne l'échange non contrôlé. Le travail salarié étant la plupart du temps synonyme de subordination à autrui, cela ne favorise pas tellement la femme. Pour les clés, il faut remarquer que pour 8 femmes sur 9 de celles qui ont une activité rémunérée, c'est la femme qui détient les clés ou alors, le ménage n'a rien à enfermer et il n'a pas de clés.

IV - Le déshéritage des femmes

Quand un enfant masculin naît, on le fête particulièrement parce qu'on dit qu'il apporte avec lui sa Khaïma — ce qui veut dire en même temps la parcelle de terre dans le collectif, le droit d'eau et le foyer. Pour une naissance de fille, la fête est moins brillante puisque la femme n'a pas droit au collectif là où il existe encore aujourd'hui. Mais il y a autre chose : si l'Islam reconnaît à la femme le droit à la moitié de la part de l'homme, dans plusieurs villages dans lesquels nous avons enquêté, nous avons rencontré plusieurs cas de déshéritage pur et simple des femmes. Celles-ci réagissent de deux manières : celles qui acceptent le déshéritage et acceptent de se consoler par la Justice dans l'au-delà, et celles qui ne cessent de revendiquer leur part d'héritage, ce qui ne va pas sans leur créer de sérieux ennuis. Ces deux attitudes peuvent recouvrir deux catégories sociales différentes : l'attitude de soumission est le fait de la majorité des femmes pauvres. Par contre, l'attitude revendicatrice ne se rencontre, ne se manifeste sérieusement qu'à un certain niveau économique.

Chama : « Moi, je n'ai demandé de comptes ni à mes parents — à la mort de mon père, mon oncle a tout pris — ni à mes beaux-parents, mon beau-frère ne m'a pas non plus donné ce qui me revenait. Ma fille m'a dit que ce n'est pas la peine de se disputer ou de créer des désaccords. Tout ce qu'ils m'ont pris ici, ils me le rendront dans l'autre monde. N'est-ce pas mieux ? C'est l'autre monde qui est plus important. C'est l'immense demeure où l'on se demandera tous les comptes et où l'on donnera des comptes. » (104)

M'Barka : « Tu crois que même si elle réclame sa part de l'héritage, elle l'aura tout de suite ! Tu parles, elle pourra attendre, d'abord on ne la reconnaîtra même pas comme héritière légitime, il faut des témoins, il faut des démarches, des poursuites en justice. Combien d'argent ne devrait-elle pas dépenser, et parfois c'est pour rien. » (105)

Une autre : « Avant de mourir, mon mari — Que Dieu ait son âme en miséricorde — m'a dit qu'il fallait que je reste avec son fils. Il avait peur que je ne le poursuive en justice et que je ne satisfasse ses ennemis. Il m'avait dit : « Tu resteras avec lui une ou deux années après ma mort, jusqu'à ce que tu voies ses défauts ou ses qualités. Après, s'il agit mal envers toi, c'est lui que les gens mépriseront et non toi ». Mais je suis demeurée avec lui, qu'il soit mauvais, qu'il soit méchant, je me suis tue et je suis restée malgré tout ce que j'ai pu souffrir. » (106)

L'INITIATIVE

Degré d'initiative

Il serait faux de penser que l'initiative féminine se limite au domaine de la famille : c'est l'objet de ce chapitre. Mais ne connaissant la manière d'évoluer des femmes dans l'univers qui n'est pas le foyer ou le village qu'à travers la claustration et de manière très grossière, il a fallu se limiter aux aspects suivants comme possibilités par lesquelles s'exprime l'initiative.

- Les achats effectués au douar
- Les soins donnés aux enfants
- La correction des enfants
- La participation aux décisions familiales
- Le choix du conjoint des enfants.

D'autres thèmes, comme l'organisation des fêtes ou d'autres cérémonies où les femmes jouent un rôle important, n'ont pas été abordés parce qu'ils auraient exigé une approche de la réalité et des méthodes tout-à-fait différentes de celles employées lors de cette enquête.

1. *Achats effectués au douar (marchand ambulant)*

Tableau N° 20

ACHATS EFFECTUES AU DOUAR	Effectif des réponses	%	
Pas d'achat : la femme ne sort pas	24	19	23
Pas d'achat pour d'autres raisons	5	4	
Achat d'affaires féminines uniquement, maquillage, épices	69	55	73
Achat d'ustensiles	23	18	
Non réponse	5	4	
TOTAL	126	100	

Un peu moins du quart de l'effectif des enquêtées ont déclaré ne jamais sortir pour acheter quoi que ce soit au marchand ambulant : les motivations déclarées étant : d'une part, la claustration, (sortir pour parler avec un étranger), d'autre part, le fait qu'une femme aisée n'a pas besoin de s'approvisionner de cette manière ; c'est ce que dit l'une des enquêtées.

« Je ne peux pas sortir chez le marchand ambulant. Je ne suis pas habituée à cela et je n'en ai pas besoin, grâce à Dieu. Je ramène tout ce dont j'ai besoin de Marrakech. » (107)

Une autre :

« Je n'en suis pas au point d'acheter mes affaires chez le marchand ambulante. » (108)

Le ton indigné sur lequel elle nous parlait pourrait signifier que, vu son rang social, ce serait une honte pour elle de sortir acheter quelque chose.

Il faut noter que cette dernière raison a été exprimée beaucoup plus rarement que la première. Un peu moins d'une femme sur quatre achète des ustensiles ou d'autres marchandises du même ordre, ce qui signifie qu'elle dispose ou bien d'argent ou d'autres choses qu'elle échange et qui sont un budget d'appoint que le mari ne contrôle pas.

Les autres femmes, la majorité, ne sont pas cloîtrées, mais n'achètent que des articles de très peu de valeur : épices en petites quantités ou maquillage.

L'une des enquêtées disait :

« Mon maquillage, je l'achète chez le marchand ambulante. Une femme sans maquillage, c'est comme du pain sec. Il lui faut autre chose. » (109)

Mais, pour que ce tableau soit plus éloquent, il faudrait le croiser avec celui du travail rémunéré et celui de la cohabitation. Nous pourrions ainsi voir si le fait que la femme rurale habite seule ou avec sa belle-mère n'a pas d'influence, ou bien si le fait qu'elle gagne un salaire ne lui permet pas automatiquement d'en disposer et d'acheter elle-même ce dont elle a besoin.

2. Soins donnés aux enfants

Pour les soins, nous n'avons retenu que les soins des maladies, les autres soins se réduisant à nourrir l'enfant et à l'emballoter, donc concernant une période très réduite, alors que les maladies d'un côté affectent les enfants à des âges différents, d'un autre côté, les enfants malades exigent plus d'attention, donc une responsabilité plus grande.

En fait, deux niveaux sont à considérer : d'abord la claustration : c'est-à-dire que certains soins nécessitent que la femme aille chez une guérisseuse ou un fqih ; d'autre part une initiative : la prise en charge de l'enfant malade, le savoir-faire et l'expérience.

La distribution des réponses

Tableau N° 21

QUI DONNE LES SOINS ?	Effectif des réponses	%
Remèdes et talismans apportés par le père La femme ne sort pas	11	9
Remèdes et talismans apportés par l'enquêtée elle-même	61	40,5
L'enquêtée est une guérisseuse	3	2
Pas de soins = manque de moyens	6	5
Pas de soins = ignorance de la femme	2	1,5
Femmes sans enfants ou ayant des enfants grands	40	32
Non réponse	3	2
<i>TOTAL</i>	126	100

51 %

Une proportion très importante, plus de trois femmes sur quatre, soignent elles-mêmes leurs enfants si on exclut celles dont les enfants sont grands et les femmes sans enfants. Si on considère maintenant la proportion de foyers où c'est le père qui s'occupe d'apporter les remèdes et les talismans aux enfants malades, parce que la femme ne sort pas, elle est de 9 %. Si nous comparons par exemple ce pourcentage à celui des femmes qui déclarent ne pas sortir pour acheter (19 %), nous trouvons qu'il lui est deux fois supérieur. Il en est de même pour les réponses sur le travail à l'extérieur. Comment se fait-il que très peu de femmes — moins d'un dixième de l'effectif enquêté seulement — ne sortent pas quand il s'agit des soins des enfants? En fait, ceci prouve que la claustration dans le milieu considéré n'est pas caractérisée par le fait de ne pas sortir. Car sortir pour aller travailler sur les champs ne représente pas la même chose qu'aller chez la guérisseuse.

Ce qui pourrait trouver une explication dans l'image que la société a de la femme. C'est ce que nous suggère une citation retenue à ce propos. S'occuper des enfants est une tâche que le père ne prend que rarement en charge.

« Bien sûr que c'est moi qui m'en occupe. Quant à leur père, cela fait deux jours que la fille a la fièvre et que j'essaie de le convaincre d'aller lui chercher un médicament ou un talisman, mais en vain. Pensez s'il s'intéresse aux maladies des enfants! » (110)

« Moi, en vérité, je prie Dieu et c'est tout! » (111)

Mais la mortalité infantile est importante.

« Si c'est de la poitrine que l'enfant souffre, on ne lui apporte que de l'huile d'olive et de l'huile de cade. S'il guérit, c'est tant mieux, sinon il y a un proverbe ici qui dit : « un malade qui tarde à guérir, il faut l'emmenner au cimetière ». » (112)

3. L'éducation des enfants

Disons d'abord que nous n'avons retenu que les sanctions physiques ou verbales, n'étant pas assez informées sur la plupart des aspects de l'éducation dans le milieu rural dans lequel nous avons enquêté.

Tableau N° 22

PERSONNE QUI CORRIGE LES ENFANTS	Effectif des réponses	%
N'importe quel membre de la famille	10	8
Le père exclusivement	8	6
Le père et la mère (cette dernière corrige les filles ou les garçons pour les motifs moins graves)	27	22
La mère	29	23
Enfants non corrigés (ayant dépassé l'âge ou gâtés + Femmes sans enfants)	42	33
Non réponse	10	8
TOTAL	126	100

Près de la moitié des mères corrigent ou participent avec le père à la correction des enfants. La proportion des pères qui corrigent exclusivement les enfants n'est pas importante : 6 %.

Une remarque cependant : les 22 % représentant la proportion des femmes qui participent avec leur mari à la correction des enfants déclarent corriger les filles surtout ou bien les garçons pour des motifs moins graves ou tant qu'ils sont très jeunes. Ce qui signifie que la

femme n'a qu'un rôle secondaire dans l'éducation des enfants. Mais les 23 % des femmes qui corrigent elles-mêmes leurs enfants restent un pourcentage important. Le mari ayant assez de soucis dehors, il semble qu'il laisse les soins et l'éducation à la mère.

En tout cas, les commentaires de cette question sont très variés :

« Comment le corriger (il s'agit du fils), il est devenu plus fort que moi, ses épaules sont plus larges que les miennes ! » (113)

« Cette génération ne te craint pas, malgré tous les coups. » (114)

« Leur père, les frapper ! chaque fois qu'ils font une bêtise, il me dit : « ils ont raison, qu'ils fassent ce qu'ils veulent ». » (115)

4. Les décisions et la répartition du budget familial.

A la question : votre mari vous consulte-t-il quand il veut aller au souq et à quel propos ? Les réponses sont les suivantes :

Remarque : D'abord, il ne faut pas oublier de signaler qu'il y aurait d'autres aspects à considérer pour les décisions familiales, par exemple :

- Quand et comment le point de vue de la femme est pris en considération par le mari, ou tout autre parent masculin.
- Quels sont les moyens par lesquels elle peut faire prévaloir ses opinions ou ses intérêts. La femme ne doit pas être totalement démunie devant la puissance de l'homme.

Tableau N° 23

NATURE DES REPONSES	Effectif des réponses	%
Femmes jamais consultées	38	30
Consultées uniquement pour achat de provisions	14	11
Consultées pour motifs divers	6	5
Consultées pour des provisions ou des vêtements	46	36,5
Non réponse + veuves ou répudiées	22	17,5
TOTAL	126	100

52 %

Nous avons retenu deux aspects : l'achat des provisions et celui des vêtements.

L'effectif réel est ici $126 - 22 = 104$. 38 femmes sur 104, soit 33 %, ne sont jamais consultées ; ce qui représente le tiers de l'effectif réel.

66 femmes sur 104 sont consultées, soit pour achat de provisions ou de vêtements, soit pour motifs divers. Ce qui représente une proportion non négligeable (58 %) nous permettant d'être optimistes sur le degré d'initiative de la femme rurale.

« Il ne me consulte pas. Il me demande de lui apporter le panier en insultant jusqu'au dernier des ancêtres de mon père. » (116)

« Je ne me mêle pas de ce qui ne me regarde pas. » (117)

« Quand il veut m'apporter un vêtement, il me demande mon avis, et si j'ai besoin d'un ferrah, je le lui demande ; autrement, je ne fais que lui tendre la bouteille et le panier pour aller au souq. C'est à cela que se limite mon rôle. » (118)

5. Le choix du conjoint des enfants

A la question : Qui choisit le conjoint des enfants, la distribution des réponses est la suivante :

Tableau N° 24

QUI CHOISIT LE CONJOINT	Effectif des réponses	%
Choix avec participation de la mère surtout pour le mariage du fils	16	12,5
Choix fait par les enfants ou une tierce personne	13	10,5
Choix fait par le père (surtout pour la fille)	13	10,5
Pas d'enfants, ou pas d'enfants mariés	82	65
Non réponse	2	1,5
TOTAL	126	100

Remarque

Il faut noter que le terme « choisir » présente beaucoup d'ambiguïté, il peut recouvrir des niveaux très différents de la réalité. Nous ne sommes pas sûres que, lorsqu'une femme déclare avoir choisi la femme de son fils, cela signifie la même chose que pour un père qui choisit le mari de sa fille. Il faudrait pouvoir décrire comment les mariages se déroulent dans différents milieux pour établir une distinction valable entre le domaine dans lequel l'initiative féminine s'exprime et celui réservé exclusivement aux hommes.

16 femmes sur 42 participent au choix du conjoint des enfants. Soit plus du 1/3.

Pour 13 sur 42, soit moins du 1/3 de l'effectif, c'est le père qui choisit le conjoint des enfants, surtout quand il s'agit d'une fille. Nous remarquons en effet que la femme participe au choix quand il s'agit surtout du mariage du fils. Nous retrouvons là le rôle de la belle-mère : elle a une grande part dans le choix de la belle-fille qui va être sous sa tutelle.

« J'ai demandé ma sœur en mariage pour le fils de mon mari. J'ai pensé que ma sœur valait mieux qu'une étrangère. » (119)

Tandis que pour le mariage de la fille, la mère n'est pas consultée, c'est le père qui en décide selon les réponses ci-dessus.

Mais s'il est de tradition que la mère aille chercher à son fils une femme et que la mère d'une fille ne puisse accorder la main de sa fille sans le consentement du père, l'agencement des rôles est plus complexe en réalité. La signification des réponses alors pourrait être la suivante : la mère d'un garçon doit sentir qu'elle participe plus au choix de l'épouse de son fils, même si son rôle se limite à la visite de la famille et à la transmission des cadeaux. En plus, son rôle est plus actif parce que c'est elle qui prend l'initiative, c'est elle qui va demander, alors que la mère d'une fille, ayant un rôle moins actif, devra attendre qu'on vienne demander sa fille en mariage, elle a moins l'impression de participer au choix.

Influence des activités, de la situation du mari et de l'origine familiale.

Les activités

S'il est difficile pour une femme de s'affirmer dans des activités de l'extérieur, son rôle c'est de seconder le mari, ce sont les tâches

de cueillette, de ramassage qui lui sont réservées. La femme qui travaille dehors, même rémunérée : par exemple celle qui s'emploie au moment de la moisson ou de la cueillette des olives, le fait d'abord par nécessité économique, parce que son mari est incapable de lui garantir de ne pas travailler chez les autres. Ajouter à cela la faiblesse des revenus de la femme. La relation avec l'employeur n'est pas la même quand il s'agit d'une femme ou d'un homme. N'étant pas habituées à négocier, les femmes sont plus faciles à manier que les hommes. Le travail salarié ne veut pas dire automatiquement autonomie, surtout dans un contexte où l'infériorité de la femme est l'une des bases sur lesquelles repose l'ordre social.

9 femmes sur 18 qui ont une activité rémunérée, soit 50 %, ont des enfants grands, les 50 % qui restent ne semblent pas avoir plus de pouvoir que les autres catégories. Ceci n'est peut-être pas un hasard, mais bien l'expression négative de l'accaparement de la femme à un certain âge par les maternités. En tout cas, le travail rémunéré, lié aux contraintes économiques, pour le moment est accompli dans des conditions qui n'augmentent pas le poids de la femme chez elle.

Les soins et l'éducation des enfants ne semblent pas dépendre du niveau de technicité de la femme. Sur la totalité des femmes qui ne s'occupent que des travaux ancillaires, un peu moins d'une femme sur deux soigne ses enfants elle-même ; les autres, ou bien n'ont pas d'enfants, ou bien ont déclaré ne pas avoir de moyens pour les soigner (2 femmes sur 3). Ce qui peut être interprété comme une aspiration à des conditions sanitaires meilleures.

Situation du mari

Dans la catégorie de femmes de paysans aisés, 3 femmes sur 10 ne sont jamais consultées pour l'achat de quoi que ce soit, ce qui est valable aussi bien pour les femmes des pauvres que pour celles des riches, mais proportionnellement, il y a plus de femmes qui sont consultées à propos de l'achat des provisions ou des vêtements dans la catégorie pauvre et moyenne que dans la catégorie aisée.

La situation socio-économique du mari est un facteur très important pour le genre d'activité que la femme aura et pour son degré d'autonomie et d'initiative, mais il ne joue pas à lui seul sur le statut de la femme.

Origine familiale

Quand on compare la participation aux décisions familiales des femmes de familles moyennes et des femmes issues de familles aisées, on constate que c'est cette dernière catégorie qui l'emporte. Dans la catégorie de femmes issues de familles moyennes, un peu plus d'une femme sur quatre est consultée par le mari pour l'achat d'articles domestiques et de vêtements, alors que pour la catégorie de femmes de famille aisée, une femme sur deux est consultée pour la même chose.

Pour l'achat d'articles au douar, ce sont les femmes issues de familles moyennes qui l'emportent : 60 %, alors qu'elles ne représentent que 42 % de l'effectif total interrogé.

Le rôle du lignage n'est pas toujours très net d'après les informations recueillies quant à la détermination des aspects retenus pour l'appréciation de l'initiative de la femme à l'intérieur du foyer.

En schématisant, on peut dire qu'en ce qui concerne l'extérieur, les femmes appartenant aux catégories les moins aisées ont plus de chance d'avoir un horizon plus large et d'acquérir de l'expérience. Quant aux femmes de riches ou de notables, si chez elles, à l'intérieur de la Khaïma, elles ont plus de possibilités pour s'imposer, pour ce qui est de l'extérieur, elles ont moins de moyens pour l'affronter.

CLAUSTRATION

La claustration en milieu rural ne présente pas les mêmes caractéristiques que la claustration en milieu citadin. Il faut définir ce que l'on entend par claustration. On peut d'abord le faire négativement. Etant habitués à la claustration citadine, nous sommes tentés de lui assimiler la claustration dans le milieu rural. Celle-ci est très différente. La femme cloîtrée, ce n'est pas la femme qui ne sort jamais, et qui ne voit aucun des hommes qui ne sont pas des parents très proches. Dans la Tessaout même, les femmes de notables et de riches sortent pour aller dans les jardins. Le voile n'est pas porté dans les douars comme en ville. Deux aspects sont à retenir :

1. *Claustration* : Pour toutes les femmes jusqu'à la ménopause, la circulation est contrôlée, phénomène général de ségrégation entre les

sexes (empêcher les femmes de se mélanger aux hommes). Mettre certaines restrictions au mélange des femmes avec des hommes.

2. *Claustration* : Un signe de distinction sociale. Le degré de claustration est directement lié au niveau économique. Déjà, pour le premier aspect considéré, toutes les couches sociales ne vivent pas la claustration de la même manière.

Mais c'est le deuxième aspect — être dispensée des corvées de l'extérieur : le ramassage du combustible, le transport de l'eau et tous les travaux des champs — qui fait de la claustration un signe. La claustration crée un type de femme qui n'est pas préparé à affronter l'extérieur.

« Moi, quand il m'arrive d'aller en ville, je suis tellement troublée que mes jambes tremblent et je ne sais où aller. » (120)

A part le travail à l'extérieur, nous avons retenu comme aspects de la claustration la visite des parents, la participation aux fêtes, la visite des saints et le souq.

1. *Visite des parents*

Pour les réponses nettement déclarées, le tableau suivant nous indique une classification :

Tableau N° 25

FREQUENCE DES VISITES	Effectif des réponses	%
Famille nulle — pas de visite	9	7
Visite une fois tous les ans ou moins	32	25
Visite une fo's tous les mois ou tous les 2 mois	17	13
Visite sans aucune restriction	55	44
Pas de visite aux parents pour motifs divers	6	5
Non réponse	7	6
<i>TOTAL</i>	126	100

Restrictions aux déplacements des femmes dans l'espace géographique ou l'espace social

La femme n'étant qu'une étrangère au foyer de sa belle-famille, le degré des relations entretenues avec sa famille d'origine peut tempérer la tutelle de la belle-famille. Ces relations peuvent être considérées à plusieurs niveaux :

Economiques : quelques femmes ayant des biens préfèrent les faire gérer par leurs parents par peur de les voir confisqués par le mari.

Psychologiques : Les rapports affectifs peuvent être plus ou moins étroits, cela ne rend pas la femme plus autonome dans l'absolu parce que la protection implique tous les inconvénients de la tutelle. Ceci n'exclue pas le fait que la tutelle de la famille d'origine, n'étant pas de même nature que celle exercée par la belle-famille, peut jouer pour accroître les moyens de négociations de la femme. Si l'on considère les réponses classées, presque la moitié de l'effectif ne subit aucune restriction quant aux visites rendues à la famille. Ceci peut signifier un degré d'autonomie non négligeable.

44 % des femmes interrogées rendent visite à leurs parents librement.

2. *Participation aux fêtes*

— Répartition des réponses :

Tableau N° 26

PARTICIPATION AUX FETES	Effectif des réponses	%
Ne rend visite à personne	7	6
Participe aux fêtes familiales uniquement	29	23
Participe aux fêtes du douar	79	63
Participe aux fêtes d'autres douars	3	2
Ne participe pas aux fêtes : diverses raisons	5	4
Non réponse	3	2
<i>TOTAL</i>	126	100

23 % des femmes interrogées ne participent qu'aux fêtes familiales et 63 %, soit à peu près plus de la moitié de l'effectif total, participent à toutes les fêtes du village. Le quart de ce même effectif a des restrictions en ce qui concerne les fêtes : l'une des rares manifestations collectives où les femmes sont présentes. Ne pas prendre part aux fêtes limite le réseau de relations possibles de la femme. L'importance de cet effectif viendrait du fait que notre enquête a touché plus de foyers aisés.

Remarque :

Il faut faire remarquer en dernier lieu les limites de l'information recueillie à ce sujet et introduites par la forme de la question qui n'a pas été sans présenter un biais dans les réponses. Il aurait fallu chercher à savoir si les enquêtées n'ont jamais été empêchées de participer à une fête par le mari ou un quelconque membre de la famille et pour quelle raison. La même remarque est valable pour la visite des parents ou la visite des saints ; cela aurait pu orienter l'information autrement.

3. *Visite des sanctuaires*

A la question : allez-vous visiter des saints ? Quand ? A quelle occasion ? Les réponses se répartissent comme suit :

Tableau N° 27

Pas de visites : claustration	9	7 %
Pas de visites (pour d'autres raisons)	9	7 %
Visites pour maladies	74	59 %
Visites à l'occasion de fêtes ou de moussems	19	15 %
Visites sans aucune restriction	9	7 %
Non réponse	6	5 %
TOTAL	126	100 %

Ce que l'on peut remarquer, c'est que les 2/3 de l'effectif des réponses présentent comme motivations, en ce qui concerne la visite des saints, les maladies. Il faudrait pouvoir définir mieux tout ce que les femmes désignent sous ce terme pour apprécier la proportion que représente cette catégorie par rapport au reste. Notons enfin que 7 % de l'effectif seulement rend visite aux saints librement.

Si l'on maintient le schéma de deux claustrations, l'une géographique se référant au déplacement, l'autre disons sociale et ayant pour objet la non fréquentation des personnes de sexe masculin, il serait intéressant de pouvoir connaître les rapports entre le niveau socio-économique et le nombre et la catégorie d'hommes que la femme peut voir ou le genre de lieux qu'elle peut visiter.

Mais, pour mieux juger du degré d'autonomie accordée à la femme, nous avons cherché à savoir si elle va seule aux sanctuaires ou accompagnée, et de qui surtout : voici les réponses qui nous ont été livrées :

Tableau N° 28

ACCOMPAGNANTS	Effectif des réponses	%
le mari	23	18
la belle-mère	11	9
d'autres personnes de la famille	7	6
les voisines	54	43
pas d'accompagnant	9	7
pas de visite aux sanctuaires	10	8
non réponse	12	9
<i>TOTAL</i>	126	100

33 %, soit le 1/3 des femmes interrogées vont aux sanctuaires accompagnées soit du mari, soit de la belle-mère, ce qui prouve qu'elles sont considérées comme des mineures qui ne peuvent sortir

seules. Par contre, 50 %, soit la moitié de notre effectif semble être plus indépendantes ; 7 % parmi elles se rendent seules aux sanctuaires et 43 % y vont en compagnie de leurs voisines, ce qui peut être considéré comme un degré d'autonomie, les voisines étant des amies. Mais un thème encore plus important, et sur lequel hommes et femmes ont beaucoup à dire, c'est le souq.

4. *Le souq*

En effet, à la question : Allez-vous au souq ? Qu'y faites-vous ? La répartition des réponses est la suivante :

Tableau N° 29

NATURE DES REPONSES	Effectif des réponses	%
pas de visite au souq	77	61
visite pour choix de vêtements uniquement	6	5
visite à la place du mari (en son absence)	17	13
visite régulière	14	11
visite pour motifs divers (so ns, etc...)	7	6
non réponse	5	4
<i>TOTAL</i>	126	100

Deux femmes sur trois ignorent ce que c'est que le souq. Une femme sur 10 va au souq régulièrement. Si, au niveau des faits, nous avons une majorité écrasante de femmes, parmi les enquêtées, qui ignorent ce qu'est le souq, au niveau des opinions, cette question provoque les réactions les plus variées (selon l'âge, le niveau socio-économique ou la situation à l'intérieur de la famille de la femme). Nous en avons retenu quelques-unes. Seront citées d'abord celles recueillies en milieu féminin, ensuite celles exprimées par des hommes.

On peut classer les enquêtées selon les trois catégories :

— Les femmes appartenant à une couche aisée et ayant un certain âge : honte de fréquenter le souq, la femme n'est pas à sa

place au souq. Cette catégorie adhère à l'image que les hommes se font de la femme et la valorise.

« Le souq, je ne sais pas ce que c'est, même s'il n'y avait pas mon mari, je demanderais à une autre femme de me faire les commissions. » (121)

« On est mieux ainsi parce que nous ne sommes pas capables de transporter l'eau ou de ramasser des combustibles, ou de rendre visite à toutes celles auxquelles nous sommes liées quand il y a une occasion, accouchement ou circoncision. » (122)

« C'est une honte pour les femmes que d'aller au souq. » (123)

« Mais chez les chorfas, tu ne verras jamais un homme, même passer à un endroit où il y a les femmes. Les femmes ne se mélangent pas aux hommes. A vrai dire, c'est bien qu'il en soit ainsi. C'est ainsi qu'on nous a élevées et nous n'avons pas changé. Même les femmes qui ne sont pas des chorfas, quand elles épousent des chorfas, elles sont soumises aux mêmes règles que les femmes chorfas. » (124)

— Le souq est effrayant pour des femmes qui n'ont aucune raison économique de valoriser la claustration.

« Qu'irai-je faire au souq? nous disait une enquêtée. Les temps sont tellement durs que les hommes ne s'en sortent pas. La vie est si chère. » (125)

Il n'en est pas de même pour les femmes appartenant à la même couche, mais moins âgées, et qui ressentent l'interdiction d'aller au souq comme une frustration. L'aspect vestimentaire revient souvent comme revendication.

« Si j'allais au souq, je ne porterais pas les loques que j'ai sur le dos. » (126)

— Une troisième catégorie manifeste un intérêt à la participation au souq non seulement comme ouverture sur le monde, mais aussi comme moyen de se former, d'apprendre de nouvelles façons de se comporter : s'éduquer, s'ouvrir. En fait, ces catégories sont loin d'être aussi nettes que ne le laisserait croire notre exposé.

« Mon mari — il est là, il peut me reprendre si je ne dis pas la vérité — voulait me payer le car, mais comme je savais qu'il allait emprunter par la suite, je n'ai pas accepté : comment serait mon cœur si lui, il en est à demander aux autres et qu'ils refusent de lui prêter ?

Ce qu'il y a, quand il m'emmène au souq, c'est qu'il ne me fait jamais entrer. Il me laisse à l'écart, toute voilée. » (127)

« Je ne sais pas ce qui se passe au souq ; c'est vraiment triste d'être ainsi traitée alors que les autres femmes se promènent au souq avec leurs jellabas et des allures très fières. Et si jamais il meurt, il va me laisser dans de beaux draps, je dois tout porter, veiller à tout, alors qu'on m'a toujours bandé les yeux, on m'a toujours aveuglée. On ne m'a jamais laissé voir le monde. Moi aussi je voudrais voir comment les choses se passent, aller avec lui quand il veut vendre une vache, voir comment il s'y prend et apprendre à mon tour à me débrouiller. » (128)

Celles qui vont au souq

Quelques femmes (13 % de l'effectif enquêté) vont au souq à la place du mari appelé à un travail occasionnel ou à l'émigration saisonnière.

11 % déclarent aller régulièrement au souq pour des raisons diverses.

« Le mari ne sait pas compter, c'est pour cela que je l'accompagne au souq. » (129)

« J'avais demandé le prix d'une robe que j'ai pu avoir pour la moitié de ce que le marchand voulait me faire payer. Il m'a d'ailleurs dit que j'étais bien expérimentée et bien intelligente. Moi, mon mari me donne l'argent et c'est moi qui le dépense. La dernière fois, il a vendu la vache et c'est moi qui ai gardé l'argent. » (130)

« Le souq, ce n'est plus quelque chose de si important puisque même les jeunes femmes mariées commencent à y aller. » (131)

« S'il y a un mariage ou une naissance, on se réunit et on se cotise pour garnir des plateaux de robes, de présents, de pains de sucre et on emmène le tout en cortège avec de la musique, et ajoutée-elle, moi je vends mes poules moi-même et je peux même faire des commissions à une amie quand elle ne sort pas. Je peux lui vendre ou lui acheter quelque chose. » (132)

Le point de vue masculin

Une crainte d'ordre général qui s'exprime différemment.

« Emmener une femme au souq ? Elle va voir d'autres hommes,

ou bien elle va s'égarer, ou bien elle trouvera quelqu'un de mieux. Et si elle sort, elle ne va certainement pas revenir à la maison. » (133)

« ...Je fais confiance à la femme quand il s'agit de garder le grain ou le bétail, mais non pour aller au souq, voir toutes les catégories d'hommes possibles. » (134)

« Au souq, elle va voir des choses qui vont lui plaire, elle va réaliser qu'il y a des gens qui sont mieux nourris, qui achètent du méchoui, de la viande, moi non, elle sera plus triste que si elle restait à la maison. Elle n'a pas besoin de bouger de chez elle. La femme ne fait que la cuisine. » (135)

« Si les femmes allaient au souq, elles réclameraient de trop chères toilettes. Elles ne sont pas raisonnables. Et l'argent, c'est bien l'homme qui le gagne, il est équitable qu'il le dépense. » (136)

L'argent appartient au mari étant donné que c'est lui qui le gagne, il exécute les plus durs travaux et ceux qui sont nécessaires à la subsistance. C'est lui qui doit le dépenser. Dans la forme d'association qu'est le mariage, c'est l'homme qui apporte un capital, la femme n'apporte que sa force de travail et sa fécondité.

Une femme aspire plus facilement à ce qu'elle voit autour d'elle. En limitant les possibilités pour les femmes de se déplacer et de s'informer, leurs chances d'évolution ou de promotion sociale sont diminuées. En tout cas, c'est ce qu'on peut déceler dans les propos d'un jeune agriculteur qui disait : « S'il était permis à toutes les femmes d'aller au souq, rien ne pourrait plus les contenter, elles vont s'envoler, elles voudraient épouser le frère du roi. » (137)

Ainsi, une analyse des images descriptives de la situation de la femme serait à faire systématiquement. Elle nous a été suggérée par la fréquence des termes employés qui se réfèrent à la vue, l'œil étant considéré comme l'organe qui renseigne sur le monde extérieur par excellence. « Les hommes empêchent les femmes de voir ». (138)
 « Il faut marier une fille avant que ses yeux ne s'ouvrent » (139), avant qu'elle n'acquiert une quelconque expérience de la vie. On dira d'une femme dont l'environnement est très restreint qu'« qu'un couffin est renversé sur elle » (140), ce qui l'empêche de voir ce qui est autour d'elle, d'une autre qu'« elle a secoué la poussière qui était déposée sur ses épaules » (141), quand elle n'accepte plus passivement le sort qu'on lui fait.

Il reste un fait, c'est que la claustration — qu'elle soit vécue comme moyen de limiter les possibilités d'évolution de la femme ou, au contraire, comme affirmation d'un signe de distinction sociale — est difficile à évaluer réellement.

Evolution dans le temps

« ...Le puits est à l'intérieur de la maison, et les combustibles sont achetés, ma belle-fille ne sort pas. La femme n'a aucune raison de sortir, le mari achète tout. Il doit toujours penser à approvisionner à temps sa femme qui ne doit manquer de rien. Et si l'on n'a pas pensé à quelque chose, on peut envoyer un enfant le chercher chez la voisine. » (142)

« ...Avant, au temps de ma jeunesse, les hommes ne faisaient attention à rien, ils n'étaient pas exigeants. Aujourd'hui, les hommes gouvernent bien leurs femmes. Maintenant le mariage est sanctionné par un acte alors qu'avant, la fatiha suffisait et il y avait même des régions où la femme était vendue et achetée comme un objet. Les choses changent avec le temps. Maintenant, la jeune femme ne peut pas sortir, ne peut pas aller au souq. Elle fait son ménage et file ou tisse, mais pour son foyer seulement. » (143)

Les propos de cette vieille femme qui n'a pas vécu la claustration peuvent nous guider sur le sens de l'évolution de ce phénomène, la claustration n'est pas seulement le signe d'une promotion sociale, mais elle est consécutive à une transformation des structures globales de la société rurale. Cela pourrait être l'objet d'une étude qui essayerait de retracer l'évolution du demi-siècle passé.

Claustration et situation économique

La majorité, les 2/3 des femmes, déclarent ne visiter les saints que quand elles sont malades — encore faut-il déterminer ce que c'est que la maladie qui peut n'être qu'un alibi conscient ou inconscient pour échapper au contrôle des hommes en général. Mais les femmes qui participent aux moussems sont plus autonomes, en tous cas moins cloîtrées ; moins d'une femme sur 6 de celles-ci appartient à la catégorie aisée. Quant au souq : aucune femme de celles qui remplacent le mari quand il s'absente n'appartient à la catégorie aisée ; une femme sur 14 de celles qui fréquentent le souq régulièrement est aisée.

Il faut rappeler le facteur âge qui pourrait expliquer cela. En fait, trois chemins principaux peuvent mener la femme au souq. L'exi-

gence vestimentaire, ceci à un niveau économique moyen, et au-delà, l'âge, quand elle n'est plus un objet sexuel désirable, la nécessité enfin, quand le mari émigre pour le travail ou qu'il meurt.

Souq, activités rémunérées et cohabitation avec les beaux-parents

Pour le souq : toutes les femmes vivant avec un membre de leur belle-famille ou leur famille ne vont pas au souq. Activités rémunérées : 1/3 de l'effectif des femmes ayant une activité rémunérée ne vont pas au souq, le reste de l'effectif fréquente le souq. Alors que pour la catégorie qui n'a pas de travail rémunéré : 60 % de l'effectif ne vont pas au souq.

LES SANCTIONS

La situation de minorité dans laquelle se trouvent les femmes peut avoir comme base l'éducation différente reçue par les enfants de sexe féminin, leurs rapports avec les moyens de production, l'organisation du mariage et, d'un autre côté, le système des sanctions. Par sanctions, on peut signifier tous les moyens dont dispose un groupe pour réprimer certains comportements, depuis la perception ou le jugement qui dévalorisent l'acte ou le comportement en question, jusqu'à la sanction physique pure et simple.

Il serait très intéressant de pouvoir suivre l'évolution des femmes qui n'ont pas adhéré à l'image que le groupe en question se fait de la femme. C'est seulement en observant le sort de ces déviantes qu'on peut se faire une idée moins grossière du système des sanctions. Nous avons essayé de nous renseigner sur le genre de sanctions qu'une femme subit à l'intérieur de la famille.

Pour la classification des réponses à ce sujet, nous avons retenu seulement trois critères.

— *Le genre de sanctions* : Sanctions physiques : cas où la femme est battue, interdiction de rendre visite aux parents, refus d'achats d'effets pour la femme, renvoi de la femme.

— *Motifs des sanctions* : désobéissance, maladresse ou paresse.

— *La personne qui sanctionne* : Le mari, les beaux-parents.

Nous avons combiné les trois critères, ce qui a donné pour les réponses nettement déclarées la classification suivante :

*Sujets de discorde et sanctions**Tableau N° 30*

Genre de sanctions	Motif	Personne qui sanctionne	Effectif des réponses	%
Sanctions verbales: la femme est grondée	négligence, maladresse	Mari	28	22
» » »	sortie ou insolence	Mari	6	5
» » »	divers	un membre de la belle-famille	3	2
sanctions physiques	divers	Mari	17	14
femmes seules et non réponse			28	19
ne s'est jamais disputée avec son mari (1)			27	21
TOTAL			109	83

(1) Cette catégorie de réponses peut être considérée comme un refus de répondre.

Remarque : Une autre catégorie de femmes que nous n'avons pu classer dans ce tableau, c'est celle des femmes qui déclarent se disputer avec leurs maris. Nous les avons classées à part et ensemble, quoique les motifs en soient très différents: une cause d'unification, c'est l'attitude différente par rapport aux premières.

Tableau N° 31

Motif de dispute	Effectif des réponses	%
mari négligent — réclamation de vêtements	6	5
mari paresseux	3	2
désaccord à propos de l'éducation des enfants	8	6
TOTAL	17	13

Remarque : Le total est sur 126 (109 + 17)

On ne peut soupçonner les moyens avec lesquels les femmes font pression sur les maris pour les influencer — abandon du domicile, refus de s'occuper du foyer, etc...

Les réponses, étant difficiles à classer, étant donné la richesse du thème, certains commentaires peuvent apporter au tableau un complément d'information.

« Si tu fais ce que tu dois faire à la maison, comme il faut, l'homme ne se fâchera pas contre toi. » (144)

« Je n'entends que les insultes pour ma famille matin et soir. » (145)

« Une fois il m'a battue, je ramenaï l'âne chargé d'herbe. J'ai crié à l'âne « Avance que Dieu maudisse ton père et le sien (= le père du mari). Alors que moi je suis en train de me démener avec le fardeau, lui dort à l'intérieur de la maison ». Il s'est réveillé et il m'a battue. » (146)

« On ne bat plus les femmes. Maintenant, la femme va devenir quelqu'un. Avant, quand il arrivait à une femme de rendre la pareille au mari qui la bat, elle était la risée de tout le monde. » (147)

« Nous ne disons rien. Nous acceptons tout ce qu'on nous donne. Et nous ne réclamons pas ce que l'on nous refuse. Vous jugez vous-même de la situation. » (148)

« Jamais je ne me laisse faire. S'il me dit un mot de travers, je lui réponds sur le même ton et quand il me bat je lui rends la pareille. » (149)

« C'est mon mari qui me gronde. C'est lui qui commande. Quand il le faut, il est sévère avec la jmaâ ; avec moi il n'est jamais sévère. Dieu nous a unis jusqu'à la mort. » (150)

« Sa mère (la mère du mari) m'accusait tout le temps de ne pas bien passer la farine au tamis, de voler de l'huile et je ne sais quoi encore...

Lui ne m'achète jamais de vêtements, ne me laisse pas visiter un saint ou aller voir un médecin quand je suis malade. Une fois, il m'a battue et m'a cassé une côte. Depuis que je suis malade, il ne veut plus de moi, il passe son temps à épouser des femmes qu'il répudie ensuite. » (151)

Ce que disent les hommes :

« Après tout, si elle devient rusée, qu'elle ne veut pas m'écouter et m'obéir et que même si je la bats, cela continue, eh bien, il faut la renvoyer et prendre une autre, c'est mieux que de se disputer chaque jour. » (152)

« Il faut la battre pour la corriger parce qu'elle ne veut pas suivre le droit chemin. D'ailleurs, les femmes ne seront jamais droites, la femme est faite d'une côte tordue. Il faut que l'homme la corrige constamment. » (153)

« D'abord, si je bats ma femme, je vais l'enfermer jusqu'à ce que la trace des coups disparaisse. Et puis si elle s'avise d'aller voir le cadî, je n'ai plus rien à faire avec elle. Pour elle, c'est moi qui suis le Makhzen. » (154)

Autres aspects de la tutelle : La femme est considérée comme mineure : ce qui se manifeste d'abord dans la claustration.

La minorité de la femme sur le plan économique et social est un fait qui est tellement admis que son expression verbale, sa formulation est difficile. Ce n'est pas au niveau de la formulation ou de l'expression, mais au niveau des faits qu'on peut en déceler la signification.

Ce n'est pas les arguments anti-féministes qui feraient défaut quand il s'agit de démontrer l'infériorité de la femme ou de justifier la tutelle ; les femmes n'accèdent pas au même statut économique — la propriété de la terre par exemple —, ni à la même formation, ce qui la met dans une situation inférieure.

Les quelques hommes avec lesquels nous avons parlé semblaient plutôt favorables à un changement des conditions de la femme quant aux questions qui concernent le foyer, les enfants ; ce qui peut être une manière de nous renvoyer l'image que nous donnons de la ville, puisqu'en fin de compte, le cadre perceptif dans lequel ils se placent pour juger de l'infériorité de la campagnarde et de la nécessité de son évolution est formé par la comparaison de la campagne avec la ville. La situation de la femme ne serait qu'un aspect de la situation d'infériorité sur le plan culturel de la campagne par rapport à la ville. Au niveau de l'expression verbale, des jugements négatifs sur le mode de vie en général à la campagne deviennent un leitmotiv. Si la campagne est rétrograde, la campagnarde est encore plus rétrograde ; ce qui ajoute un autre argument à la justification du droit

de correction que se reconnaissent à différents niveaux les hommes sur les femmes.

CONCLUSION

Le but de cette enquête était :

- de connaître le milieu rural féminin et les problèmes qui se posent en général.
- d'apprécier l'influence de certains facteurs sur le statut de la femme à l'intérieur de la famille.

Points apportés par l'enquête :

A ce niveau d'élaboration des matériaux, il n'est pas nécessaire de revenir sur l'information d'ordre général apportée par l'enquête, par exemple en ce qui concerne l'âge du mariage à la campagne et plus particulièrement dans la Tessaout, ou la proportion de femmes qui participent aux travaux agricoles, ou le genre d'activités qu'elles ont.

Par contre, il faut souligner quelques points sur lesquels l'apport de l'enquête a été intéressant ou nouveau.

1. *La polygamie et la répudiation*

La polygamie n'est pas significative en tant que phénomène réel, contrairement à ce que l'on aurait pu penser. Mais ce qui est significatif pour la situation des femmes, c'est l'éventualité de l'arrivée d'une nouvelle épouse. Ce qui est significatif par rapport au milieu touché par l'enquête, ce n'est pas tellement qu'un homme épouse plusieurs femmes — la proportion des hommes polygames est très réduite — mais c'est la possibilité de le faire. Mais ce qui est encore plus important quant aux résultats de cette enquête, c'est le nombre de mariages contractés par une femme. Il serait tout à fait faux de rapporter les causes de la répudiation ou de l'instabilité du ménage au bon vouloir du mari uniquement. La forme de rapports économiques et sociaux que revêt le mariage, et les problèmes matériels ou autres qu'il résoud ou qu'il crée, sont loin d'être éclaircis. Le nombre de fois qu'une fillette se mariera dépendra des conditions matérielles et psycho-sociales dans lesquelles elle se trouvera. Dans les propos recueillis des femmes, les raisons de la répudiation sont surtout la maladie ou la stérilité.

D'autres causes d'ordre économique interviennent ; pour en saisir la signification, il faut rappeler que la fille à marier est un capital qu'on échange contre une somme de biens ou de services. Or, les termes de ce marché ne sont jamais fixés une fois pour toutes. Ce qui fait que la fille aura d'autant moins de chances de demeurer au foyer de son mari que ses parents à elle estimeront qu'ils ont fait une mauvaise affaire et qu'ils pourraient rompre ce contrat. Il n'est certes pas aussi facile de reprendre la jeune mariée comme on le ferait pour un berger qui arrive à terme de son contrat et dont les conditions de travail semblent aux parents non satisfaisantes.

Mais donner sa fille en mariage n'est un engagement définitif que dans la mesure où les deux parties sont satisfaites des termes de l'échange ou n'ont pas de moyens de le rompre.

2. Les rapports entre la belle-mère et la belle-fille

Les hiérarchies qui s'établissent à l'intérieur du foyer se basent sur le sexe, l'âge ou la situation sociale. Les fillettes, par exemple, ont comme activités les corvées et les tâches les moins considérées : nettoyage, corvée de l'eau, ramassage de combustibles. Quand la famille possède une vache, c'est la femme la plus âgée qui a le droit de la traire : généralement, c'est la belle-mère. Mais il faut rappeler que si les conflits entre la belle-mère et la belle-fille alimentent les conversations quotidiennes, il ne semble pas — sauf dans le cas de familles aisées — que le modèle de la famille dominant soit celui où les beaux-parents habitent avec la belle-fille. La majorité des familles sont alors des ménages qui vivent avec leurs enfants. La belle-mère est appelée à être de moins en moins cette femme qui règne au foyer et dont l'autorité n'est jamais contestée par la ou les femmes de ses fils.

3. Facteurs de valorisation et tutelle

La situation de la femme est d'autant plus ambiguë que ce qui la valorise dans ses relations familiales ou sociales élimine pour elle toute possibilité de devenir majeure. Au niveau individuel, l'apport en technicité d'une femme est relativement faible, mais l'éventail des activités est important parce que la plupart des femmes participent aux activités agricoles, s'occupent de l'entretien du foyer, et filent ou tissent. Mais, à part les tâches domestiques et les activités d'artisanat, pour le reste, le travail féminin est perçu négativement. Une femme qui participe à la moisson le fait parce qu'elle est dans le besoin, mais il ne lui viendrait pas à l'idée d'en être fière. Ceci d'ailleurs

n'est pas propre à la femme, parce que le travail manuel en général n'est pas valorisé : il doit être réservé aux moins favorisés ou aux moins doués. Bien que la perception du travail physique soit négative en général, il reste que cet aspect est plus accentué pour les femmes que pour les hommes. Même quand une femme travaille, elle ne peut intégrer la valeur de son travail.

Au niveau des caractéristiques de la promotion sociale, la clausuration élimine les possibilités de changements, dans la mesure où un sujet (ou un groupe) ne change sa situation que s'il a la possibilité de la comparer et de la relativiser. Mais ce qui semble paradoxal, c'est que moins une femme a de chances de sortir, d'être en contact avec d'autres réalités que le foyer, les enfants ou les champs, plus elle a de prestige. En fait, au niveau de l'idéologie, ce qui confère de la valeur à une femme, ce n'est pas essentiellement son apport en technicité ou en travail, mais c'est sa position sociale qui dépend de son mari et non d'elle-même. Le problème qu'il faut élucider alors, c'est le problème de la tutelle, sans cela la situation de la femme ne peut être explicitée.

Les questions qui sont soulevées par cette étude montrent que, pour connaître mieux le statut de la femme, on ne peut se contenter d'une description des différents aspects de sa vie quotidienne. Il faudrait pouvoir saisir la nature des rapports qui sont dominants dans le mariage, et chercher à rattacher la situation de tutelle dans laquelle se trouve la femme aux autres rapports économiques et sociaux qui caractérisent la société rurale actuelle.